Un peuple qui n'a plus le sens religieux est un peuple fini.

Mussolini.

La Survivance

Organe officiel de l'Association Canadienne-française de l'Alberta

Directeur: Rodolphe LAPLANTE

Traitez avec le Pape comme s'il avait une armée de deux cent mille hommes.

Napoléon.

9664 avenue Jasper — Téléphone 4702 — Imprimé par l'Imprimerie la "Survivance" — Abonnements Canada, $2; E.-U., $2.50; Europe, $3

Vol. I. — EDMONTON, ALBERTA, LE 21 MARS 1929 — No. 19.

"La paix du Christ dans le règne du Christ"

CE QUE DIT LE PAPE DU TRAITE DE LATRAN ET DU CONCORDAT

Tout a été considéré devant Dieu, dans la prière, depuis trente mois.—Pourquoi le Pape n'a voulu conserver qu'un petit territoire.—La raison de l'indemnité financière.

Comme chacun le sait, le Traité qui proclame la souveraineté absolue du Pape et le Concordat qui établit la législation chrétienne dans le royaume d'Italie ont été signés le 11 février 1929, dans le Palais historique de Latran, par le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Pie XI au nom du Souverain Pontife, et par Benito Mussolini, en qualité de plénipotentiaire de Sa Majesté le roi d'Italie.

Or, ce jour-là même, S. S. Pie XI réunissait les curés de Rome et les prédicateurs de Carême pour leur expliquer la portée de ce double accord. Nous reproduirons ici quelques extraits de cet important discours du Pape d'après l'"Osservatore Romano":

Le Traité

Voici d'abord ce que le Pape dit du Traité:

"Un traité destiné à reconnaître et, pour autant qu'il est possible à des hommes, à assurer au Saint-Siège une vraie et réelle souveraineté territoriale, puisqu'on ne connaît, du moins jusqu'à présent, d'autre forme de souveraineté vraie que la souveraineté territoriale; souveraineté qui, évidemment, est due de toute nécessité à celui qui, en raison du divin mandat, du divin vicariat, dont il est investi, ne peut être sujet d'aucune autre souveraineté terrestre.

Le Concordat

"Ensuite, un Concordat, que Nous avons toujours voulu inséparablement uni au traité, pour rétablir en Italie un statut religieux qui, depuis si longtemps, a été entamé, déformé et quasi détruit par une succession de gouvernements sectaires ou obéissant aux ennemis de l'Eglise, s'ils n'étaient eux-mêmes ses ennemis."

Tout a été considéré devant Dieu

Affirmant qu'il assumait toute la responsabilité "grave et formidable" de cet acte, le Souverain Pontife ajouta:

"Nous pouvons bien dire qu'il n'y a pas une ligne, pas une expression desdits accords, qui n'ait été, durant trente mois au moins, l'objet de Notre étude personnelle, de Nos méditations, et surtout de Nos prières, et aussi des prières que Nous avons demandées à de nombreuses âmes ferventes et amies de Dieu.'

Le Pape n'avait pas à demander l'autorisation des puissances

"Quand, par l'intermédiaire du cardinal secrétaire d'Etat, continua Pie XI, Nous avons convoqué le corps diplomatique, accrédité auprès du Saint-Siège, afin de faire savoir aux puissances où en étaient Nos pourparlers et leur prochain aboutissement, on se demanda aussitôt si, de la sorte, le Saint-Siège n'entendait pas demander une autorisation, un assentiment, ou peut-être encore se procurer les garanties des puissances, en faveur du nouvel accord. Voici ce qu'il en est. Nous avons considéré comme un devoir de faire connaître, avant leur aboutissement, la marche de nos tractations aux personnages qui, non seulement Nous assurent l'appui de leur bienveillance, mais aussi Nous garantissent l'amitié et la sympathie des nombreuses puissances accréditées auprès du Siège apostolique. Mais, ce faisant, il ne pouvait évidemment pas être question d'autorisation, de consentement ou de demande de garanties.

(Suite page 7)

Pour commémorer un grand événement

La "Survivance" consacre cete semaine plusieurs de ses colonnes à commémorer un événement que tous s'accordent à reconnaître comme extraordinaire, et que plusieurs considèrent, à juste titre, comme le plus grand événement des temps modernes: je veux dire la fin de la captivité du Pape par l'établissement de la Cité Vaticane, et la reconnaissance officielle du Christ-Roi dans la législation d'un Etat moderne par le Concordat signé avec l'Italie.

Ce double événement, qui a pris le monde par surprise, s'est accompli le 11 février dernier, au Palais de Latran où fut proclamé il y a seize siècles l'édit de Constantin. Tout prochainement le Traité et le Concordat recevront leur sanction officielle dans la ratification du Souverain Pontife et du Roi d'Italie. C'est donc un événement encore de toute première actualité et qui, d'ailleurs, apparaîtra dans l'histoire comme une des grandes époques du monde.

La tâche est impossible d'en indiquer l'immense portée dans un article de journal.

Un publiciste de chez nous, le directeur du "Devoir", dont la pensée vigoureuse, le sens catholique, et les connaissances approfondies en histoire générale de l'Eglise et du monde évoquent le souvenir du génie de Louis Veuillot, a traité cette question sous plusieurs aspects, sans l'épuiser, en une série de onze grands articles fort remarquables. De même aussi les autres journalistes catholiques du Canada et de l'Europe aperçoivent dans cet événement providentiel ce qu'on appelle "un tournant de l'histoire", c'est-à-dire la fin d'une époque et l'inauguration d'une ère nouvelle.

Quant aux journaux de soi-disant information qui s'occupent surtout de bagatelles, de fadaises, de faits divers et de crimes, ils ont la vue bien trop basse pour apercevoir ce qui se passe sur les sommets. Ce n'est pas là qu'il faut chercher l'information sur les faits importants, et le pauvre lecteur reste dans l'ignorance profonde. Une fois de plus apparaît l'absolue nécessité de la presse catholique pour renseigner le public sur les choses qui comptent.

Dans son cadre modeste, la "Survivance", veut au moins faire sa petite part, en renseignant le lecteur, non pas tant sur le fait lui-même qui est déjà connu, que sur sa haute signification. On lira donc avec un vif intérêt, et non sans profit, le résumé des explications que le Souverain Pontife lui-même a bien voulu donner en deux circonstances, ainsi que diverses considérations que nous cueillons dans la presse de chez nous et de l'étranger, et dont nous ne pouvons que résumer les pensées les plus saillantes.

* * *

Pour traduire notre impression d'un seul mot, nous dirons que la signature du Traité de Latran et du Concordat de l'Italie nous paraît l'inauguration de **"La paix du Christ dans le règne du Christ"** selon le mot d'ordre du pontificat de Sa Sainteté Pie XI, continuant celui de Pie X: **"Tout instaurer dans le Christ."**

C'est la réponse du ciel, par un coup manifeste de la Providence, à la **"foi intrépide"**—nom qui désignait d'avance le pontificat de Pie XI—et qui aura les répercussions les plus profondes et les plus bienfaisantes sur l'avenir du monde.

Et ceci se réalise en l'année du Jubilé sacerdotal du Saint-Père.

Au milieu de l'apostasie générale des nations, Pie XI n'a pas craint de proclamer la royauté sociale du Christ-Roi. Et voici qu'une première nation, l'Italie, aussitôt s'ébranle et finit par acclamer, trente mois plus tard, cette royauté dans sa législation, en même temps qu'elle rend la liberté complète et la souveraineté absolue au Vicaire de Jésus-Christ, prisonnier au Vatican depuis cinquante-neuf ans dans les fers que lui avait forgés l'impiété des nations. Ne pouvons-nous pas espérer que d'autres nations suivront cet exemple?

C'est un événement où se montre tellement la main de Dieu que tous les peuples en sont saisis d'étonnement et d'admiration. Il faudra le recul du temps pour en comprendre toute l'immensité.

Comme Saint-Pierre de Rome, cette merveille du génie humain; comme le Grand Canyon de l'Arizona, cette merveille naturelle de l'architecture des siècles, dont les proportions énormes ne nous apparaissent que graduellement en nous frappant d'admiration et de stupeur, la date du 11 février 1929 marquera dans l'histoire l'un des plus grands événements de tous les siècles.

VIATOR.

CE QUE DIT MUSSOLINI DU DERNIER GRAND EVENEMENT

Il faut mettre la religion à la base d'une nation pour en assurer le progrès, affirme ce grand homme d'Etat.—Paroles vraiment remarquables.

Dans une entrevue aux journaux de l'étranger, M. Mussolini, premier ministre d'Italie, a exprimé sa conception de ce que doit être un Etat chrétien. C'est une condamnation très forte du laïcisme qui inspire la politique de la plupart des nations modernes et c'est une proclamation courageuse des droits du Christ-Roi sur la société.

Nous résumons ici quelques-uns des principaux passages de cette déclaration extrêmement remarquable. On croirait entendre la voix du grand homme d'Etat chrétien, Garcia Moreno. C'est un signe des temps nouveaux:

"La personne du Souverain Pontife en Italie, dit Mussolini, sera sacrée et inviolable, et tous les honneurs dûs à sa suprême autorité lui seront rendus.

"La solution de la question romaine est un bienfait, non seulement pour l'Italie, mais pour le monde entier. La reconnaissance de l'indépendence et de la souveraineté du Pape abolit pour toujours les craintes qu'entretenaient les catholiques du monde entier depuis l'emprisonnement volontaire du Souverain Pontife.

"La religion affermit les nations"

"L'Italie va bénéficier de ce réveil religieux. La religion est une force qui soutient et affermit les nations.

"Malheur à la nation qui méprise le spirituel et qui bannit la religion, car les forces religieuses sont les éléments de la vie d'une nation et de son progrès . . .

"Un peuple qui n'a plus le sens religieux est un peuple fini. C'est dans l'esprit que réside la vie. Si le sentiment religieux disparaît, c'est la mort et la décadence. L'esprit domine la matière et donne une vie plus abondante . . .

Rome est une terre sacrée

"Ici, sur cette terre sainte et sacrée de Rome, les apôtres ont laissé leurs traces et ils ont commencé à construire le grand édifice du christianisme. C'est ici que les martyrs chrétiens ont souffert, et c'est ici que sont conservés leurs reliques dans les catacombes chrétiennes, comme autant de témoins muets de leur grand sacrifice pour la foi. Tout au cours des siècles, les saints ont consacré ce sol de l'Italie en y répandant leur sang. Et l'Italie qui a donné au monde un saint Ambroise, un saint Benoît, un saint Thomas d'Aquin, un saint François d'Assise, a édifié ces temples, ces sanctuaires où accourent les pèlerins du monde entier. Tout cela c'est le trésor religieux de l'Italie.

Reconnaissance officielle de l'Eglise catholique

"La religion catholique est reconnue dans la constitution italienne comme religion officielle de l'Italie, et dans le pays tout entier le peuple adhère avec dévotion à cette religion, même si durant les soixante dernières années il a existé une sorte de mésentente, communément appelée "la question romaine", entre le gouvernement italien et l'Eglise.

"En réalité, depuis 1870, depuis la disparition de ce qu'on appelait le pouvoir temporel, le prestige et l'influence de l'Eglise sur le monde entier n'a cessé de grandir. Jamais dans les temps modernes la puissance spirituelle de l'Eglise n'a été aussi fortement établie qu'elle l'est aujourd'hui. Pendant que l'Eglise faisait des progrès immenses depuis les événements qui suivirent 1870, l'Italie devenait une nation et une des grandes puissances du monde, de sorte que tout a été bien pour les deux.

L'autorité souveraine du Pape

"Aujourd'hui, dans le domaine spirituel, l'autorité du Pape est suprême. Plus que jamais en tout ce qui regarde l'administration de l'Eglise, sa décision est finale, et aucune puissance sur la terre ne peut la changer. Il possède toutes les prérogatives et tous les attributs de la personne la plus souveraine en ce monde. Devant lui, le gouvernement italien est au même rang que le gouvernement de France, de Pologne ou d'Argentine. Il ne peut pas et il ne veut pas se mêler des affaires internes d'aucune nation. De même aussi, nul gouvernement politique ne peut intervenir dans les affaires qui sont strictement du domaine de l'Eglise.

L'accord entre l'Eglise et l'Etat

"Loin de vouloir se servir de l'Eglise pour fins politiques, l'Italie a tout préparé pour que les représentants de l'étranger et les dignitaires de l'Eglise catholique jouissent de la liberté la plus absolue dans l'exercice de leurs fonctions. Auparavant, le gouvernement interne des affaires italiennes avait nécessairement une répercussion sur ce petit territoire du Vatican, qui tout en étant isolé appartenait encore à l'Italie. Aujourd'hui, c'est une île inviolable d'un domaine purement religieux et spirituel, contre laquelle viendront se briser les flots de la politique humaine dans le conflit des peuples, sans l'atteindre et lui nuire dans la poursuite de ses desseins éternels."

LA PAIX ROMAINE

Voici deux pensées particulièrement frappantes, extraites des remarquables articles publiés sous ce titre par M. Henri Bourassa, directeur du "Devoir":

La vérité ne meurt pas

"Des leçons générales qui se dégagent de cette glorieuse paix romaine, je ne veux, pour l'heure, en retenir qu'une applicable en tout temps et en tout lieu, à toutes les justes causes, quels qu'en soient l'origine, l'objet et la portée. Cette leçon c'est que la Vérité ne meurt pas, que le Droit ne se prescrit jamais: c'est aussi que la résistance calme mais inlassable du Droit opprimé l'emporte toujours, à la longue, sur les conquêtes et les triomphes apparents de la Force."

Rappelant ensuite, que tous les diplomates étaient sûrs depuis longtemps que la question romaine était "réglée, enterrée pour le temps et l'éternité", M. Bourassa ajoute:

"Or, voici qu'en l'an de grâce 1929, moins de soixante ans après la prise de Rome, moins de quinze ans après le déchaînement de la guerre maudite, moins de quatorze ans après l'infâme Pacte de Londres, **excluant formellement le Pape des affaires de ce monde**, moins de dix ans après la signature des traités de mensonge et d'iniquité, sous la suprême magistrature d'un ancien socialiste révolutionnaire, **le Saint-Siège est réintégré, explicitement et formellement, dans tous ses droits . . .**

"A certains égards, les principaux, et pourvu que les suites de ce magnifique accord répondent à ses prémisses, il n'est pas exagéré de dire que les droits du Saint-Siège et le suprême pontificat de Jésus-Christ sont aujourd'hui reconnus et définis avec une ampleur, une précision, une force que le monde politique, le monde diplomatique, le monde financier (qui mène les deux autres), que le monde sans épithète—j'allais dire le monde maudit par le Christ—avaient refusées à l'Eglise, depuis l'avènement du protestantisme et la rupture de l'unité chrétienne."

Que sera l'avenir?

"Le Pape et l'Eglise ont des "garanties" qui manquent à toute autre puissance. Le Pape croit et sait, il sait parce qu'il croit, que Dieu n'abandonnera jamais l'Eglise, que Dieu mène le monde, les gouvernements, les peuples et les hommes. Si cette paix est voulue de Dieu, si elle est utile à l'action spirituelle de l'Eglise et de son chef, et si le monde n'en a pas démérité les bienfaits, Dieu saura faire surgir les garanties, même humaines et politiques, qui en assureront la féconde durée. Si, au contraire, elle n'est pas ordonnée au bien, ou que le monde ingrat, aveugle, abandonné à lui-même, à son orgueil, à ses stupides haines de race, à ses mesquines et sordides cupidités, si le monde athée refuse d'entrer dans la voie régénératrice qui lui est ouverte, alors cette paix sera suivie de cruelles désillusions, de châtiments et d'épreuves pires encore que ceux des derniers temps; et nulle puissance humaine n'en saurait "garantir" le maintien ni arrêter la colère de Dieu . . .

"Il y a des chances pour que la situation faite au Saint-Siège par le traité de Latran dure encore, alors que nombre d'accords solennels et dénommés "perpétuels" seront périmés ou rompus, que la carte de l'Europe et du monde sera de nouveau défaite et refaite, que les nations et les Empires aujourd'hui puissants joncheront la terre des débris de leur grandeur abattue."

LE PRESTIGE ACTUEL DE LA PAPAUTE ET SES CAUSES PROFONDES

D'une entrevue de S. E. le cardinal Dubois, archevêque de Paris, voici quelques considérations qui montrent bien l'assistance divine dans le gouvernement de l'Eglise:

"A qui considère dans la lumière de la foi l'action pastorale et l'enseignement doctrinal des Pontifes les plus divers, il est si manifeste qu'aucun gouvernement humain ne réalise une continuité aussi profonde! C'était là une des pensées les plus chères au pape Benoît XV: en est-il preuve plus saisissante que la fidélité intrépide avec laquelle le programme pacificateur qu'il avait formulé et pratiqué héroïquement pendant la guerre est développé sous nos yeux par le grand Pape qui préside aujourd'hui aux destinées de l'Eglise? . . .

"Ce siècle et le précédent ont vu se succéder des Papes dont les grandes figures se sont imposées à l'attention de l'humanité. Qu'ils sont différents par la physionomie, Léon XIII, Pie X, Benoît XV, Pie XI — je ne parle que des Pontifes sous lesquels j'ai porté la charge épiscopale! Mais quelle splendeur morale en chacun d'eux! Nos contemporains y sont d'autant plus sensibles qu'en face de certains paroxysmes de la crise, morale, ils ont parfois comme le vertige de l'abîme tout proche. Ils sentent, ils savent, ils voient —oui, les incroyants eux-mêmes!—qu'il ne leur vient de la Chaire de Pierre que des paroles de vie. Un prestige qui tient à des causes si profondes échappe aux inconstances de l'opinion mobile . . .

"L'acte qui va ouvrir à l'Italie nouvelle l'accès du Vatican, n'est-il pas un des plus hardis qu'ait posés la Papauté? Léon XIII avait dissocié en France les intérêts religieux d'avec ceux de la monarchie auxquels ils avaient paru indissolublement liés. Pie XI, allant plus loin, ne craint pas d'adopter comme condition essentielle une Souveraineté territoriale allégée de la revendication des anciens Etats pontificaux. Comment ne pas reconnaître en lui le Pasteur providentiellement préparé pour l'une de ces heures décisives de l'humanité, dont Godefroy Kurth a formulé la philosophie dans son "Eglise aux tournants de l'histoire?"

Une date fameuse dans l'histoire

S'adressant ces jours derniers à l'assemblée fasciste quinquennale, le premier ministre Mussolini a fait remarquer qu'une date restera fameuse dans l'histoire: celle du onze février dernier où fut signé le Traité de Latran.

Mussolini insista surtout sur la générosité du Pape qui, dit-il, a demandé le plus petit territoire possible, ce qui n'enlève rien à la grandeur d'une autre nature qui est celle du chef suprême d'une religion universelle, lequel ne saurait, en cette qualité, être sujet d'aucun Etat.

"Nous reconnaissons loyalement, ajouta-t-il, la souveraineté du Pape et du Saint-Siège qui, en réalité, existait déjà de fait."

Le Pape reçoit les ambassadeurs

Samedi, le 9 mars, le Souverain Pontife recevait en audience plus de cent diplomates représentant 35 nations.

L'ambassadeur du Brésil, doyen du corps diplomatique, lut une très belle adresse félicitant Sa Sainteté de l'heureuse conclusion du grand événement.

Dans sa réponse le Saint-Père dit que cette démarche du corps diplomatique est une nouvelle preuve de l'approbation du monde entier pour l'heureuse solution de la question romaine.

"J'ai reçu, dit Sa Sainteté, une avalanche de lettres et de télégrammes de tous les pays du monde, même les plus éloignés tels que le Canada, l'Inde, la Chine, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis et l'Afrique."

Mussolini et la Franc-Maçonnerie

"Entre la Maçonnerie persécutrice qui a régné sans conteste en Italie, jusqu'aux années qui ont précédé la guerre et l'Eglise persécutée, Mussolini, remarque M. J. Guiraud, a choisi l'Eglise, parce que dans la Maçonnerie, il a vu une oeuvre de décadence et de destruction, et dans l'Eglise l'auteur du progrès moral et matériel . . .

"Quel hommage rendu par l'un des hommes les plus puissants de ce monde, à cette autorité purement morale, représentée par un homme jusqu'à ce jour emprisonné moralement dans son palais! Mussolini n'a-t-il pas montré par ses longues hésitations et par son geste que, vraiment, le Saint-Siège est à ses yeux la plus haute autorité qui s'exerce en ce monde, parce qu'elle le domine par les âmes".

PIE XI ET MUSSOLINI

Deux hommes de la Providence

Dans la "Croix" de Paris, une personnalité qui signe Alverne fait les réflexions suivantes:

La question romaine est arrivée à maturité, elle se résout, elle est résolue. On croit rêver. Pourtant, c'est un fait. L'Eglise est à un nouveau "tournant de l'histoire". Le temps a marché depuis la chute de Rome. Cinquante-neuf ans de négociations, de dissertations, qui rempliraient une bibliothèque; cinq pontificats protestataires, la conflagration mondiale, l'enfantement laborieux d'un nouveau régime insoluble et si gros de conséquences! Mais il a fallu, par-dessus tout, la coïncidence providentielle de deux hommes, la conjonction de deux astres . . .

Mussolini

Benito Mussolini vient de loin. Son point de départ, il faut le chercher dans le socialisme et le nietzschéisme. Son point d'arrivée . . . ou pluôt cet homme est "en route". Mais déjà il trouve son équilibre spirituel. Les étapes de sa conversion, c'est d'abord la fascination confuse, irrésistible, que la Porte de Bronze a toujours exercée sur lui; c'est sa déclaration hardie, en pleine Chambre des députés, au lendemain de la guerre: "On ne peut rester à Rome sans une idée universelle, et j'affirme que l'unique idée universelle qui existe aujourd'hui à Rome, est celle qui irradie du Vatican". C'est son fameux discours de Bologne, proclamant l'existence de Dieu, à l'ouverture du Congrès des sciences. C'est la croix replantée au Colisée et le catéchisme rétabli dans les écoles. C'est son attitude religieuse à la messe anniversaire de l'armistice italien. Il faut avoir vu cette figure énergique, volontaire, avec une proéminence accentuée des mâchoires, ce grand front blême, qu'illumine étrangement

(Suite page 7)

CHOSES A LIRE

AU COIN DU FEU

Chronique littéraire

"Pèlerinage à l'école de rang"

L'école de rang dont M. l'abbé Auguste Lapalme étudie les défauts, les possibilités, la nécessité, est celle de la province de Québec. Mais comme il observe cette école selon l'appui qu'elle devrait procurer à la religion et au français, ne sommes-nous pas, au même titre, intéressés à connaitre les fortes réflexions de son ouvrage?

Quel est le rôle de cette école rurale, école primaire, c'est-à-dire école de base, si ce n'est de former la conscience **religieuse et nationale**; de donner les éléments au moins des matières indispensables: langue, chiffres, histoire du pays et catéchisme.

L'auteur, ayant fait l'inventaire de ce que produit l'école rurale, en arrive à une assez triste conclusion. C'est que malgré six, sept, huit ou plus d'années d'école rurale, les enfants ne conservent guère que des notions très vagues et peu solides des connaissances indispensables. D'abord, ils prononcent très souvent sans énergie et voilà pourquoi s'accrédite la légende que nous parlons patois. Plus tard, ceux des écoliers qui fréquentent le collège et reçoivent un cours classique, ont trop à faire pour revenir sur ces études primaires. Ils conservent ces défauts et sont tout étonnés, au sortir de l'université, de se trouver aux prises avec d'aussi insignifiantes difficultés.

On ne s'est pas appliqué, pendant le cours primaire, de "persuader le coeur des enfants. Aussi, dit l'auteur, est-ce impuissance, dépit de ne pouvoir se refaire, souci de basse popularité, ou simplement défaut de réflexions, toujours est-il que nombre de gens se piquent de mauvaise éducation, manquent volontairement de politesse, font fi des bons usages."

L'école primaire est bien l'endroit, s'il en est un, d'apprendre à admirer les choses admirables, à respecter les choses respectables. C'est elle enfin qui devrait donner la notion du juste, sur laquelle viendraient s'appuyer toutes les connaissances acquises plus tard, soit par l'instruction plus poussée, soit par l'observation personnelle.

Quel est le premier facteur qui puisse assurer à nos enfants cette formation indispensable pour leur permettre de devenir des hommes et des femmes de caractère, des personnalités, possédant parfois peu de connaissances, mais des convictions certaines, solides. "L'éducation nait de l'amour", dit encore l'abbé Lapalme. Il nous faudra donc, pour éduquer nos enfants, des instituteurs, des institutrices qui mettront leur coeur dans leur travail, qui aimeront leur tâche. Il faudra donc que ces personnes, à qui tant sera demandé, qui auront dû se cultiver elles-mêmes dans ce sens soient rétribuées convenablement, de sorte qu'elles puissent faire leur carrière dans l'enseignemnt.

Voilà la conclusion très juste, très sensée à laquelle en vient l'auteur du Pèlerinage à l'école de rang. En effet, on ne comprend pas bien qu'un problème comme celui d'éduquer les hommes de demain soit envisagé, sous plusieurs de ses angles, avec tant de légèreté. Peu nombreux sont les gouvernements qui n'ont rien à se reprocher à ce chapitre.

J'ai retranché à dessein de cette courte recension tout ce qui n'est pas d'intérêt très général à notre titre de Canadiens-français et de catholiques. Il est certain que nous souffrons ici, et, à cause de circonstances particulières, bien plus que dans la province de Québec, des défauts que l'abbé Lapalme reconnaît chez les siens. Aussi, il ne peut nous être mauvais de méditer un peu sur la prononciation lâche, molle, de nos beaux mots français, qui sonnent si vif et si clair, quand on veut s'en donner la peine; sur la pauvreté de notre vocabulaire, que nous ne nous occupons pas assez d'enrichir. Chaque objet possède son nom en français. C'est un travail intéressant et un mérite que de rechercher ce vocable propre. Et la lecture française, dont l'école primaire devrait avoir aussi pour but de développer le goût! Dans quel oubli, dans quel dédain ne la tenons-nous pas.

Ceux qui attachent quelque plaisir à lire de belles phrases bien françaises, dont chaque mot est rempli de sens, voudront se procurer ce volume utile et agréable. Ils l'obtiendront à la Librairie d'Action Canadienne-française, 1735 rue Saint-Denis, Montréal, pour la somme d'un dollar. Il leur arrivera dans une toilette typographique superbe et avec une division de chapitres si bien faite pour éviter la fatigue et amorcer l'attention que l'on sera content de cette nouvelle connaissance littéraire.

GERMAINE.

LE MARCHAND JUIF

Tel le cruel vautour attend un oiselet,
Il guette le client de son "bedit gommerce".
Il le presse d'entrer d'une voix où transperce.
Son astuce en dépit de son faux air benet.

Il prétend, au client, vendre un habit complet,
Mais si devant l'achat celui-ci tergiverse,
Le juif sent qu'il doit prendre un chemin de traverse
Pour mener sûrement sa victime au filet.

Il toussote, il clignote, il gémit et déclare
Que les temps d'aujourd'hui sont durs à supporter
Mais que de moitié prix, il consent à baisser.

Tout joyeux, le client de l'article s'empare.
Pensez donc, cet habit dont il est possesseur
Lui revient la moitié . . . de dix fois sa valeur.

LAURETTE S.

Propos féminins

La corbeille de noce

Tenez, plutôt, voyez cette corbeille de noce exposée à l'admiration de tous. Approchez, voyez ce que la fée de la bonne éducation a préparé à sa favorite. Un beau ruban vert, couleur d'espérance, porte cette inscription: le bonheur assuré; puis quatre bouquets magnifiques.

Le premier est le plus important, quoique le moins brillant. Le ruban qui le lie est plutôt sévère; j'y lis: qualités pratiques de l'épouse. Hum! direz-vous, c'est bien vieux, c'est bien prosaïque et nous voilà tombées dans la soupe. Précisément: mais raisonnons un peu, autant que faire se peut devant une corbeille de noce."Vieux", n'est-ce pas le cas pour les vieux meubles et la vieille porcelaine, et l'ancienneté, n'est-ce pas une qualité de plus? "Prosaïque" oui, mais ce n'est que dans les romans que les époux vivent d'amour pur et de sentiments tendres. La réalité est toute autre: l'homme n'a pas seulement un coeur, il a un estomac aussi. Passe encore pour la lune de miel dont les "rayons" semblent nourrir un peu, mais après cette belle envolée, on redescend sur la terre. Pendant la lune de miel, on vit pour aimer, mais après il faut aimer pour vivre . . . ce qui est plus dur.

Que voulez-vous, mesdemoiselles, les hommes sont ainsi faits: ils ne sont poétiques que par exception. A l'état normal,il n'y a rien qu'ils estiment comme la bonne ménagère, celle qui saura tenir leur maison et ils l'estiment d'autant plus qu'eux-sous ce rapport les poètes sont aussi prosaïques que les autres. Voyez cet homme sans ordre, qui sait jamais où trouver ni son chapeau, ni sa canne, ni son rasoir, ni rien de ce qu'il lui faut, cet homme estimera sa femme d'autant plus qu'elle aura plus d'ordre: on estime ou on envie ceux qui possèdent ce qui nous manque. Ils sont rares, si tant est qu'il y en a, les maris qui prennent une femme comme meuble de luxe, ce qu'ils cherchent, c'est une aide, c'est une compagne utile. Et je dirai: tant mieux, la femme ne sera que plus à la place que Dieu lui a marquée: d'être non pas une poupée, un jouet, un objet de luxe, mais une compagne et une aide à l'homme.

Madame Dr E. Boissonneault

Dans le compte-rendu du concert de chansons canadiennes, publié la semaine dernière, l'artiste bien connue que tous ont applaudie au radio, est Madame Dr E. Boissonneault, d'Edmonton. Par distraction le journal avait écrit Mme Louis Boissonneault.

Grande partie de cartes

La partie de cartes du 1er avril, à 8 h. et demie, sera offerte au Club LaVérendrye. Beau programme, beaux prix. Le prix d'entrée—$5.00 en or—est offert par M. l'abbé Ketchen.



Roman de la "Survivance"

La Sève Immortelle

par LAURE CONAN

"Que les Canadiens soient fidèles à eux-mêmes."
(Garneau)

7 (Suite)

—Tant d'autres, chère mère, y seront plus mal que nous. Notre maison n'a guère été endommagée par les boulets . . . et les Anglais nous la laissent.

—C'est vrai; mais, après ce régime de famine, vous auriez tous si grand besoin de vous refaire.

—Me refaire, répéta Thérèse, avec un frais éclat de rire. Jamais, je n'ai été si bien. Je pourrais vivre sans manger, sans dormir.

—Vous voulez m'adoucir mes inquiétudes, mais, après l'horrible vie que nous avons eue, il vous faudrait une vie normale . . . du mouvement . . . des distractions.

Mademoiselle d'Autrée ferma ses beaux yeux mutins et sourit comme à une vision intérieure.

—Vous ne l'ignorez pas, poursuivit sa mère, à Québec, tout le monde s'en va. Nos amis, nos connaissances se préparent au départ. Sans moi, vous partiriez aussi; vous reverriez la France. Si vous saviez comme cette pensée m'afflige . . . Ici, nous allons être entourés d'Anglais . . . Nous allons tous mourir de chagrin et d'ennui.

—Pas moi, dit tranquillement Thérèse.

—Croyez-moi, l'hiver vous sera dur. La jeunesse a besoin de mouvement, de plaisirs . . . Maintenant, vous avez le soleil brilllant, la beauté des bois, le chant des oiseaux, le grand air si bon; mais quand le froid sévira, qu'il faudra se renfermer, que le givre couvrira les vitres, la dépression viendra . . . vous vous trouverez bien à plaindre, ma pauvre enfant.

—Et la belle neige toute blanche? . . . les arbres poudrés, les arbres reluisants? . . . le grand ciel plein d'étoiles? . . . tout est bon . . . tout est beau, dit Thérèse, avec un geste charmant.

Je n'appréhende rien.

—Tant mieux, chère petite; vous aurez tant à supporter . . . Quand la dernière voile aura disparu à l'horizon, je vois le visage de votre père. Moi aussi, j'exercerai bien votre patience. La maison va être aussi triste qu'un sépulcre.

—Mère, protesta Mademoiselle d'Autrée, en lui baisant la main, vous ne devriez pas vous tourmenter ainsi à mon sujet. Jamais, je n'ai été si heureuse. Malgré les décombres, malgré le drapeau anglais qui flotte là, jamais Québec ne m'a paru si beau.

Dans son accent, dans son expression, dans tout son être, il y avait une sincérité ardente.

Madame d'Autrée en fut étonnée. Elle savait que sa fille s'était terriblement ennuyée au Canada, qu'elle avait toujours vivement désiré retourner en France. D'où pouvait venir un tel changement? . . . Qu'y avait-il au fond? . . . Etait-ce une simple détente, un caprice passager de la jeunesse longtemps comprimée?

Elle pensa à ce que lui avait dit le docteur Fauvel et reprit:

—Le docteur est émerveillé de votre épanouissement; il trouve votre mine brillante. Où donc avez-vous pris ce rayonnement, cet éclat qu'il admire?

—Ai-je tout cela? répondit Mademoiselle d'Autrée, avec une jolie moue d'enfant. Vous le savez, il y a des plantes qui croissent et fleurissent très bien à travers les ronces et la pierraille.

Madame d'Autrée n'ajouta rien et resta songeuse. Appuyée sur ses coussins, les yeux demi-clos, elle regarda sa fille, et aurait voulu lire dans son coeur. Elle y sentait une joie secrète qui l'absorbait, qui l'enchantait, une joie neuve, lumineuse, qui pouvait défier l'automne désolé, le long hiver lugubre.

—Thérèse, interrogea-t-elle, n'avez-vous rien d'autre à me dire?

Un sourire effleura les lèvres pures de la jeune fille.

—Non, maman, rien d'autre, mais ne me plaignez pas trop. Je ne désire plus partir maintenant. Gardez-moi le secret . . . J'aime mieux passer l'hiver à Québec qu'à Paris.

Madame d'Autrée n'en doutait plus. Elle avait compris.

—Comme il faut que je sois malade, pour n'avoir pas deviné, se dit-elle, avec mélancolie. Elle se sent aimée et tout s'irradie, tout chante: elle aime mieux vivre à Québec qu'à Paris. Ah! la jeunesse, l'immortelle poésie du coeur!

VI

La reddition de Québec signée, le gouverneur, Monsieur le Marquis de Vaudreuil, s'était retiré en grande hâte à Montréal. Quand, après la victoire de Sainte-Foy, l'arrivée de l'escadre anglaise eut assuré la possession du Canada à l'Angleterre, trente-cinq vaisseaux de l'amiral Colvill, portant 20,000 soldats et une forte artillerie, aavient lentement remonté le fleuve pour s'emparer de la ville, où Monsieur de Vaudreuil avait établi son quartier général.

Montréal n'avait d'autres fortifications qu'une mauvaise enceinte de bois; l'artillerie était réduite à quelques canons et l'effectif à deux mille hommes.

Monsieur de Vaudreuil comprit que la résistance serait une folie; il ne voulut pas ajouter aux souffrances d'une population aux abois, et après avoir pris l'avis de son conseil, il offrit de rendre la place.

La capitulation fut signée le 8 septembre.

A Québec, le docteur Fauvel venait de l'apprendre au capitaine de Tilly, et, assis sur un banc de l'avenue de l'Hôpital, ils s'entretenaient de la nouvelle.

—C'était inévitable, c'était fatal, disait Jean. Un traité va vientôt fixer le sort du Canada. Une signature officielle sur le parchemin, et l'abandon déjà consommé sera définitif . . . Morte à jamais la Nouvelle-France! . . . La Nouvelle-France, ce mot me laisse aux lèvres comme un goût de cendre.

—Il y en a qui blâment le gouverneur d'avoir capitulé.

—La résistance n'aurait servi qu'à exaspérer les Anglais . . qu'à allonger la liste des morts et des blessés . . . L'issue aurait été la même.

—Il paraît que Monsieur de Lévis a brisé son épée . . . Il n'a point voulu livrer les drapeaux à l'ennemi, poursuivit le docteur.

(A suivre)

"La Sève Immortelle" est en vente à la Librairie d'Action Canadienne-française Ltée, 1735, rue St-Denis, Montréal, Québec.
Prix: 0.75

"La paix du Christ dans le règne du Christ"

LE CONCORDAT DONNE DIEU A L'ITALIE, ET L'ITALIE A DIEU

Remarquables paroles de S. S. Pie XI.—Il y a dans le Concordat quelque chose de non moins grand que dans le problème international de la souveraineté pontificale.

Recevant une délégation des professeurs et étudiants de l'Université catholique de Milan, le 13 février, deux jours après la signature du Traité, S. S. Pie XI les entretint des récents événement romains.

Le Pape rappela les difficultés inouïes où vivait depuis plus de cinquante ans l'Eglise catholique en Italie, et l'impossibilité de donner, sans Concordat préalable, une solution viable à la question romaine.

Il salua en Mussolini l'homme providentiel qui n'avait pas le fétichisme des hommes de l'école libérale pour les réglementations en matière de culte et de vie religieuse.

Nécessité de Concordat

"Les conditions de la religion en Italie, dit le Pape, ne pouvaient être réglées sans un accord préalable entre les deux pouvoirs, accord préalable auquel s'opposait la situation de l'Eglise en Italie.

"En conséquence, pour qu'il y eût Concordat, il fallait remédier à cette situation, et, pour remédier à cette situation, il fallait le Concordat.

Tout un fatras de règlements "intangibles" à remanier. Dédain de M. Mussolini pour les "fétiches" de l'école libérale.

"La solution était facile et nous devons rendre grâce au Seigneur de nous l'avoir fait voir et d'avoir pu la faire voir aussi aux autres. Cette solution consistait à faire marcher les deux choses parallèlement. Et ainsi, en même temps que le traité, on a étudié un Concordat proprement dit et on a pu reviser, remanier, et, jusqu'aux limites du possible, réordonner et régler, tout un immense ensemble de lois, toutes contraires, directement ou indirectement, aux droits et aux prérogatives de l'Eglise, des personnes et des choses de l'Eglise. Il s'agissait d'un fatras de choses, d'une masse vraiment si considérable, si compliquée, si difficile qu'elle pouvait parfois donner le vertige.

"Parfois, le Pape a été tenté de penser que, pour résoudre la question, il fallait un pape alpiniste, un pape habitué à affronter les ascensions les plus ardues et parfois aussi qu'il fallait un pape bibliothécaire, un pape habitué à aller jusqu'au fond des recherches historiques et documentaires.

"Nous devons dire que nous avons été noblement secondé de l'autre côté; et peut-être il fallait aussi un homme comme celui que la Providence nous a fait rencontrer, un homme qui n'avait pas les préoccupations des hommes de l'école libérale, pour lesquels toutes les lois, tous ces arrangements ou plutôt toutes ces lois et tous ces fétiches, et, comme tous les fétiches, ils étaient d'autant plus intangibles et vénérables qu'ils étaient plus laids et plus difformes . . . "

Dieu redonné à l'Italie, et l'Italie à Dieu

Puis le Saint-Père a continué: "C'est avec la grâce de Dieu, avec beaucoup de patience, avec beaucoup de travail, grâce à la rencontre de nombreux et nobles concours, que nous avons réussi à conclure un Concordat qui, s'il n'est pas le meilleur de ceux qui peuvent exister, se range certainement parmi les meilleurs.

"C'est donc avec une profonde satisfaction que nous croyons avoir, grâce à lui, redonné Dieu à l'Italie et l'Italie à Dieu."

L'auditoire a accueilli ces paroles par de vifs applaudissements et par des ovations.

Il y a dans le Concordat quelque chose de non moins grand que dans le problème international de la souveraineté pontificale.

Le Saint-Père a ajouté que ses auditeurs devaient bien comprendre combien grand, grave et solennel et lourd de formidables responsabilités était le problème de la situation politique et internationale de la souveraineté pontificale.

"Mais, a-t-il dit, il y a dans le Concordat quelque chose de non moins grand et de non moins digne de tous les efforts.

"Lorsqu'on reconnaît à l'Eglise et aux familles religieuses la personnalité juridique avec tous ses droits; lorsque le sacrement du mariage prend sa place dans la législation; lorsqu'on rend à l'enseignement catholique la place et les honneurs qui lui sont dus; lorsque l'action catholique elle-même se voit faire sa part légitime, il est facile de comprendre que l'on puisse et que l'on doive remercier Dieu profondément. Et tout cela pourra être mieux apprécié lorsqu'on publiera le texte du traité et du Concordat, puisque cette publication n'a pas pu avoir lieu tout de suite.

"L'étude des conditions favorables qui ont été faites sera encore plus facile et plus agréable si, comme il n'y a aucune raison d'en douter, l'exécution de toutes les mesures arrêtées d'un commun accord est toujours assurée avec la même générosité, la même noblesse et la même loyauté."

Les félicitations de tous les pays

De toutes les parties du monde les félicitations ont afflué au Vatican de la part des gouvernements ou des notabilités privées.

L'Empire britannique

En Angleterre l'événement a été commenté de façon heureuse par le Secrétaire d'Etat, Sir Austen Chamberlain, dans un discours à Birmingham:

"Nous sommes, a-t-il dit, une nation protestante, mais nous ne devons pas oublier qu'il y a parmi les sujet britanniques des milliers de catholiques pour qui l'annonce de cet accord sera une grande joie. En ce qui me concerne, je serais heureux d'offrir mes félicitations respectueuses à Sa Sainteté le Pape et à M. Mussolini pour l'heureuse issue d'une longue querelle."

Au Canada

A Québec, le premier ministre Taschereau, a également exprimé ses félicitations au nom de toute la province, dans un discours au Parlement.

Autres pays

Les gouvernements d'Espagne, d'Allemagne, de Pologne, d'Angleterre, de l'Etat Libre d'Irlande, de Lettonie, de Bolivie, de Hongrie, du Pérou, de San Salvador, etc., etc., ont adressé leurs félicitations officielles.

C'est un concert d'appréciations favorables, vraiment remarquable par l'unanimité.

Dans les églises

Dans les églises catholiques du monde entier l'événement a été célébré par un fervent "Te Deum" d'actions de grâces.

La liberté de l'Eglise est assurée

Résumant les impressions générales, un éminent jurisconsulte juge ainsi le règlement de la question romaine:

"L'indépendance matérielle du Saint-Siège est parfaitement assurée, mieux assurée qu'elle ne l'eût été par une plus grande extension de territoire. Personne ne songera jamais à attaquer un Etat de 44 hectares.

"D'autre part, il n'y a pas d'ingérence possible dans la Cité du Vatican. Tous les moyens de liaison et de communication avec le monde catholique sont garantis mille fois mieux que par le passé. Le Pape ne pouvait demander davantage."

Le Pape et la Société des Nations

Pas plus après la ratification du traité de Latran qu'auparavant, le Saint-Siège ne fera partie de la Société des Nations. Il ne lui convient pas d'être mêlé à des compétitions territoriales entre Etats: il y serait inévitablement engagé s'il acceptait d'être membre de la Société des Nations, d'autant plus qu'il n'y pourrait entrer que pour y occuper la présidence.

Dans le même esprit, le traité de Latran ne sera pas enregistré à Genève, mais simplement communiqué aux puissances avec lesquelles le Saint-Siège entretient des rapports diplomatiques ou d'amitié.

LA RATIFICATION DU CONCORDAT

Rome, le 20.—Le conseil des ministres a approuvé un projet soumis par le premier ministre Mussolini, ratifiant le traité récemment conclu entre le Vatican et l'Italie et réglant la fameuse question romaine.

Le projet contient quatre articles, dont le premier rend valide le traité, le concordat et autres conventions annexées. Le deuxième traite des expropriations nécessaires; le troisième traite de la question financière et pourvoit aux changements qui devront nécessairement être apportés au budget italien. Le quatrième dit que lorsque le projet aura pris force de loi, il entrera en vigueur, après l'échange de ratifications formelles entre le Saint-Siège et le gouvernement.

Le projet du premier ministre sur le projet et le texte de l'accord seront publiés.

UNE ETROITE SOLIDARITE REUNIT LES DESTINS DE LA FRANCE ET LE SORT DE LA PAPAUTE

Dans un article à la "Croix" de Paris, M. François Veuillot, neveu du grand Louis Veuillot, rappelle que le Voeu national de la France en 1871 qui érigea la basilique de Montmartre avait pour double dessein le relèvement de la patrie et la délivrance du Pape.

"Ces chrétiens de 1871, écrit-il, c'étaient de vrais chrétiens; ils avaient la dévotion au Pape. Ils pensaient, comme Mgr Baudrillart le devait prouver dans la suite avec tant d'éclat, que, par une loi de la Providence insérée dans l'histoire, une étroite solidarité réunit les destins de la France et le sort de la Papauté. Ils découvraient, de cette loi séculaire, un nouveau témoignage, dans la coïncidence qui venait de se produire entre les deux catastrophes dont notre patrie et le Saint-Siège avaient subi en même temps les coups terribles. Ils auguraient qu'un jour marqué par Dieu, la même génération verrait le relèvement de la France et la délivrance du Souverain Pontife. Ils estimaient, en tout cas, que, dans les prières et les désirs des catholiques français, les deux causes devaient s'unir par des liens indestructibles . . .

"Ainsi, durant plus d'un demi-siècle, la grande église nationale, élevée par les offrandes de notre patrie, saturée des prières et des sacrifices de notre patrie, n'a cessé d'implorer du Sacré-Coeur tout à la fois, la victoire de la France et le triomphe du Pape.

"Depuis deux ans, même, on a prié pour lui sous la coupole de Montmartre, avec plus d'élan, plus d'insistance et plus d'amour. Car, dans le coeur d'un catholique français, vrai fils aimant du Chef de l'Eglise, les injures adressées au Père ouvrent des blessures, d'où jaillissent spontanément des prières plus tendres et plus ardentes, des prières qui veulent réparer. Pie XI, offensé par l'égarement de certains Français, a reçu, durant ces deux années, de l'immense majorité de ses enfants de France, un surcroît de secrets témoignages d'amour, qui ont dû peser dans la balance divine.

"Enfin, l'heure a sonné. Montmartre a remporté sa deuxième victoire. Le Pape est libre.

"Les deux desseins que la France avait inclus dans le voeu national sont désormais l'un et l'autre accomplis; les deux intentions, que son âme patriotique et pontificale avait unies dans la même prière, exaucées l'une et l'autre. A dix ans d'intervalle—une seconde, dans l'histoire des peuples, — l'intégrité du territoire français se voit rétablie et la souveraineté territoriale du Pape reconnue.

"La prière nationale de la France a plaidé, devant Dieu, la cause du Souverain Pontife."

Les conversations ont duré 30 mois

Les premières conversations concernant la solution de la question romaine ont eu lieu entre le professeur Barone, conseiller d'Etat, et le professeur Pacelli, conseiller du Saint-Siège, dans la période comprise entre le 6 août 1926 et le 4 octobre 1926.

Le 4 octobre 1926, M. Mussoline autorisait le professeur Barone à continuer ses conversations confidentielles. De même le cardinal Gasparri autorisait dans le même sens le professeur Pacelli.

Ces conversations, qui se sont poursuivies jusqu'au mois de novembre 1928, avec la participation,notamment pour le Concordat, de Mgr Borgongini Duca, appartenant à la secrétairerie d'Etat, ont connu diverses vicissitudes.

Enfin, par des lettres signées par le roi d'Italie le 22 novembre 1928 et par le Pape le 25 novembre 1928, des négociations officielles ont été autorisées pour la conclusion d'accords concernant soit le traité, soit le Concordat.

La mort du professeur Barone a interrompu les pourparlers officiels à peine commencés. Ceux-ci ont été poursuivis par M. Mussolini et le professeur Pacelli.

Les huit dernières séances ont eu lieu au domicile de M. Mussolini, avec la participation, lors de la revision définitive des textes, de M. Rocco, garde des Sceaux, d'un fonctionnaire de la direction générale des cultes et du président du Conseil supérieur des travaux publics pour les questions territoriales soulevées.

Y a-t-il sur la terre une volonté plus grande que de sentir qu'on a consolé une âme souffrante, qu'on a jeté une goutte d'amour sur cette plaie du désespoir, sur cette détresse qu'une âme qui doute de la Providence?

Abbé Perreyve.

Le train pontifical

La direction du matériel des chemins de fer de l'Italie a pris, suivant les journaux, les dispositions nécessaires pour la construction immédiate d'un train pontifical. Celui-ci sera semblable au train royal et comportera, en plus, une chapelle artistique.

Ce train sera donc formé d'un wagon-salon réservé au Pape, puis d'un salon de réception, d'une salle à manger, d'un cabinet de travail, d'une chambre à coucher et d'une chapelle. Suivront des wagons-lits et des wagons-restaurants pour la suite du Pape, un wagon-cuisine et des fourgons.

Les wagons seront tendus d'étoffes brochées aux armes pontificales. Celles-ci figureront aussi en métal à l'intérieur des wagons. Le train sera pourvu du chauffage électrique.

On apprend, par ailleurs, que de nombreuses firmes de construction d'automobiles et d'aéroplanes ont fait, ces jours-ci, au Vatican des offres de fournitures.

Gare, téléphone, télégraphe direct, etc.

Une clause importante du traité énumère tous les services publics dont sera dotée la Cité du Vatican par les soins de l'Etat italien, notamment une gare de chemin de fer, ainsi qu'une liaison directe, même avec les autres Etats, par des services télégraphiques, téléphoniques, radiotéléphoniques et postaux.

Le traité comprend également un accord relatif à l'admission sur le territoire italien des moyens de transport appartenant à la Cité du Vatican.

La gare Saint-Pierre

La gare de la Cité Vaticane, qui sera reliée à la station italienne la plus voisine, s'appellera la gare Saint-Pierre.

La France félicite le Saint-Père

La France a été la première nation à adresser ses félicitations au Souverain Pontife.

Lorsque le cardinal secrétaire d'Etat fit connaître au corps diplomatique que le moment était tout proche où seraient signés le traité et le Concordat avec l'Italie, il souligna la grande pensée de paix qui avait présidé à cet acte historique. S. S. Pie XI y avait vu dès le premier moment où cete éventualité avait paru possible, une des réalisations capitales du programme qu'il s'était tracé dès le début de son pontificat. Le monde entier pourrait constater que la solution intervenue assurait au Saint-Siège l'indépendance visible et réelle que requiert le haut ministère du Pontife, parmi toutes les nations. Et le Saint-Père avait la confiance que, si les puissances avaient voulu être représentées près de lui, lorsqu'il n'avait que la jouissance du Vatican, elles l'agréeraient bien davantage maintenant qu'il posséderait ce palais en toute propriété et en toute souveraineté.

Le soir même, l'ambassadeur de la République française près le Saint-Siège, M. de Fontenay, put transmettre au cardinal secrétaire d'Etat un télégramme de félicitations de M. Briand. Le ministre des affaires étrangères de France voyait, lui aussi, dans cet événement, une grande oeuvre de pacification: il y applaudissait comme à tout ce qui peut consolider la paix et la bonne entente entre les nations. d'autant plus qu'il connaissait la haute impartialité du Saint-Père et l'élévation de ses vues.

Le Pape ne pouvait qu'être touché de cette démarche. La France était la première à lui montrer qu'elle avait bien compris sa pensée et ses intentions. Dès le lendemain, M. de Fontenay était reçu par le Pape et il recueillait de sa bouche l'expression de sa satisfaction et ses remerciements.

La diplomatie française salue la fin du "dissidio" parce que cette pacification sera bienfaisante pour le monde, parce qu'elle fermera une plaie vive ouverte au flanc d'une grande nation, parce qu'elle se réalise sur le plan de la justice.

L'Etat pontifical

Jouissant du privilège d'exterritorialité, il comprendra le domaine de Saint-Pierre et du Vatican, encerclé par les murailles de Léon IV et formant l'arrière-plan de l'ancienne "Cité Léonine". Le nouvel Etat pontifical est donc délimité par l'enceinte semi-circulaire comprise entre la "Porta Angelica" au nord et la "Porta Cavalleggieri" au sud. C'est à une des tours angulaires de ces fortifications construites par Léon IV, au IXe siècle, pour se protéger contre les invasions sarrasines et restaurées, à la Renaissance, par Nicolas V, Paul III et Pie IV, que s'adosse aujourd'hui la chapelle de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus.

En plus de la place Saint-Pierre et de la Basilique vaticane, l'Etat pontifical englobe donc les palais apostoliques, avec les musées, galeries, bibliothèques, casernes des Suisses, jusqu'à la "Piazza Risorgimento" au nord, puis tous les jardins du Vatican avec l'Observatoire et la Grotte de N.-D. de Lourdes, jusqu'à l'extrême pointe ouest, où une gare sera construite, avec voie ferrée embranchée sur la ligne de Viterbe, puis au sud le Séminaire du Vatican, le Séminaire abyssin, l'église Saint-Etienne des Abyssins,le Campo Santo teutonique, le palais des Chanoines, la sacristie, la place du Cirque de Néron, le palais du cardinal-archiprêtre, la clinique "San Carlo", tenue par les Soeurs de Saint-Charles de Nancy, l'hospice Sainte-Marthe, dirigé par les Soeurs de Saint-Vincent de Paul, l'"Oratorio San Pietro" le palais du Saint-Office, et le musée "Petrianum."

En plus de la Cité Léonine ainsi définie, le territoire pontifical s'étend dans Rome et en Italie, sur un certain nombre de palais apostoliques, de basiliques et de sanctuaires: entre autres, le palais et la basilique de Saint-Jean de Latran, avec la "Canonica", le Séminaire, le baptistère de Constantin et la Scala Santa; Sainte Marie Majeure, Saint-Paul hors les Murs, les Douze Apôtres, la Chancellerie, la Daterie . . . et les grands sanctuaires d'Assise, de Lorette et de Padoue.

Le Traité et le Concordat

L'INDEPENDANCE SOUVERAINE DU PAPE

Le traité conclu entre le gouvernement italien et le Saint-Siège se compose d'un préambule et de 27 articles.

La déclaration finale est ainsi conçue:

"Le Saint-Siège estime que, par les accords qui ont été signés aujourd'hui, lui est assuré d'une manière adéquate, ce qui lui est nécessaire pour exercer sa souveraineté avec la liberté et l'indépendance indispensables au gouvernement pastoral du diocèse de Rome et de l'Eglise catholique en Italie et dans le monde.

"Il déclare définitivement et irrévocablement résolue, et par conséquent éliminée, la question romaine, et il reconnaît le royaume d'Italie sous la dynastie de la Maison de Savoie avec Rome pour capitale de l'Etat italien.

"A son tour, l'Italie reconnaît l'Etat de la Cité du Vatican sous la souveraineté du Souverain Pontife.

"Est abrogée la loi du 13 mai 1887 numéro 214, ainsi que toute autre disposition contraire au présent traité."

QUELQUES POINTS DU CONCORDAT

Les points essentiels du Concordat avec l'Italie, qui comprend 45 articles, sont les suivants:

Rome gardera son caractère sacré de centre du monde catholique.

Il y a d'abord une déclaration faisant connaître qu'en raison du caractère sacré de Rome, siège épiscopal du Souverain Pontife et centre du monde catholique, le gouvernement italien aura soin d'empêcher dans Rome tout ce qui peut être contraire à ce caractère.

Suivent diverses clauses concernant:

1. Le libre exercice du ministère pastoral par les membres ordinaires et les autres membres du clergé, les jours de fêtes établis par l'Eglise et reconnus par l'Etat;

2. Le fonctionnement de l'assistance spirituelle auprès des forces armées de l'Etat;

3. La revision des diocèses, de manière à faire autant que possible correspondre leur délimitation avec celle des provinces de l'Etat.

La nomination des évêques

Ensuite est établie la procédure à suivre pour la nomination des archevêques et des évêques, conformément au plus récent Concordat conclu par le Saint-Siège avec les autres Etats, et est fixé le serment des évêques au chef de l'Etat italien selon la formule du Concordat avec la Pologne.

La liberté de gestion des biens religieux et ecclésiastiques

Viennent ensuite un certain nombre d'articles importants dans lesquels la législation ecclésiastique italienne est réformée et mise en harmonie avec le traité. Ces articles reconnaissent notamment la personnalité juridique aux Congrégations religieuses et la liberté de gestion des biens de l'Eglise, dans la limite des dispositions des lois civiles relatives aux acquisitions de biens par des institutions ayant la personnalité morale.

Suppression du mariage civil pour les catholiques

Particulièrement important est l'article concernant le mariage. Cet article dit que l'Etat italien reconnaît au sacrement du mariage réglé par le droit canonique les effets civils.

Les programmes de l'enseignement religieux seront fixés d'accord avec le Saint-Siège.

Selon d'autres dispositions, l'Italie admet que l'enseignement religieux actuellement donné dans les écoles moyennes soit conforme aux programmes qui seront établis entre le Saint-Siège et l'Etat italien.

L'Etat reconnaît les organisations d'action catholique

Une autre clause remarquable est celle par laquelle l'Etat reconnaît les organisations existant dans le cadre de l'action catholique italienne, en tant que ces organisations, conformément aux directives du Saint-Siège, déploient leur activité en dehors de tout parti politique et sous la dépendance immédiate des hiérarchies de l'Eglise, pour la diffusion et la réalisation des principes catholiques.

Vers la fin du Concordat, il est établi que si, dans l'avenir, surgissaient des difficultés relativement à l'interprétation de ce Concordat, le Saint-Siège et l'Italie rechercheraient, d'un commun accord, une solution amiable.

CE QUE DISENT LES JOURNAUX ETRANGERS

En Espagne, en Angleterre, en Italie, en France, en Allemagne et dans tous les pays, les journaux ont commenté l'accord signé entre le Vatican et l'Italie. Ils y voient un événement d'une importance historique.

En Espagne

Le journal "Epoca", de Madrid, prévoit que le nombre des cardinaux italiens va être de plus en plus réduit, et que l'organisation intérieure de la Curie romaine, qui se transformera de plus en plus rapidement, exigera des prodiges d'habileté et de tact.

En Angleterre

Le "Times", de Londres, écrit: "Le Duce a subjugué les socialistes et écarté les libéraux, mais ces éléments existent encore, peut-être même dans les milieux fascistes influents, et sur le moindre encouragement, plusieurs groupes seraient heureux de chercher à travailler à la ruine du nouvel accord avec le Vatican.

"Pour achever l'oeuvre commencée, il ne faudra donc à ses auteurs pas moins de jugement ni de décision. Mais les hommes doués des talents et des qualités de Pie XI et de M. Mussolini sont peu nombreux.

"Le parfait accomplissement de leur oeuvre commune placera leurs noms dans l'histoire, parmi ceux des grands bienfaiteurs de l'Eglise de Rome, du royaume et du peuple d'Italie."

Le "Daily Chronicle" dit qu'il se peut qu'un nonce du Pape soit maintenant accrédité à la cour de Saint-James, où le Vatican n'a pas eu de représentant depuis le temps de la reine Marie.

En Italie

Le "Popolo d'Italia" publie un éditorial de M. Arnaldo Mussolini (frère du "Duce") disant que pour tous les Italiens catholiques, la fin du conflit entre l'Italie et le Saint-Siège est une raison de joie immense.

"L'âme italienne, dit-il, est délivrée dans la croyance en son Dieu et en son Vicaire. l'harmonie de nos vertus civiles trouve enfin une aide dans la concorde des pouvoirs."

Le journal ajoute:

"Il restait en Italie une question politique à éclaircir. Il fallait faire justice de la petite fraction maçonnique qui obéit aux intérêts des écoles étrangères. Avec son grand esprit, l'animateur Mussolini a su éclaircir la situation spirituelle et politique de l'Italie."

En France

Le "Temps", dans sa chronique de politique intérieure, considère le traité du Latran comme une sorte de révolution historique et déclare que la France doit y prendre intérêt, peut-être plus que tout autre pays

Le "Figaro" écrit: "Alors qu'ailleurs les dirigeants aveugles ont cru que le progrès consistait à ignorer l'Eglise, l'Italie nouvelle discerne la mission et l'influence qui peuvent être réservées à une grande nation catholique. La Russie soviétique et asiatique s'enorgueillit de déclarer la guerre à Dieu et veut commander l'armée future des incroyants. A la même heure, l'Italie, pleine de vie, et qui veut jouer son rôle dans le monde, se rapproche de l'Eglise, gardienne des esprits et mère des traditions morales qui constituent la civilisation occidentale."

la moisson du grain qu'on sème. La vie dépend de l'enfance comme Le Play.

Ce qui se passe en Alberta

La vie, à vrai dire, ne trompe que ceux qui n'attendent pas assez d'elle. Léon Ollé-Laprune.

Lettre à la "Survivance

LE DROIT DES PERES DE FAMILLE

Voulez-vous me permettre quelques réflexions sur le nouveau projet de loi scolaire qui vient d'être soumis à l'étude des députés de notre province et à l'appréciation du public?

La question de l'éducation ne doit laisser personne indifférent, ce me semble.

Assurer aux écoles rurales un meilleur rendement de l'enseignement; améliorer le programme et la qualité de l'enseignement; rendre plus équitable, sinon plus facile, le maintien financier des écoles élémentaires, et, par tous ces moyens, faciliter l'enseignement secondaire; mieux rémunérer les services des instituteurs et les attacher à leur profession: tout cela est excellent, tout le monde le désire.

Qu'on fasse donc les réformes financières nécessaires pour égaliser le fardeau des taxes, qu'on augmente au besoin le nombre des inspecteurs pour surveiller de plus près le travail de l'enseignement, en nous sommes.

Mais, dans le nouveau projet de loi, il y a un point fondamental qu'aucun père de famille conscient de ses droits et de ses devoirs ne peut aucunement accepter: c'est celui qui enlève à la commission scolaire locale le droit d'engager, de surveiller, de congédier l'instituteur, pour confier ce droit à un bureau divisionnaire.

La raison pour laquelle pas un père de famille ne veut accepter ceci, est bien simple. C'est que la commission locale représente **directement** les parents qui choisissent les commissaires par leur vote, tandis que le bureau divisionnaire **n'est pas élu par eux**, sinon d'une façon indirecte et très éloignée.

Mais comment donc! Nous avons le droit de voter **directement** pour élire notre député, et nous n'aurions pas le droit de voter **directement** pour élire les commissaires chargés par nous de choisir l'instituteur auquel nous confions la formation de nos enfants. Ça c'est un peu fort! C'est contraire à notre droit, au droit naturel, et aussi à celles les saines traditions britanniques.

Moi, je dis que l'amélioration des écoles rurales que désire M. le ministre et que nous désirons avec lui et autant que lui, peut se faire sans toucher à ce droit fondamental des parents. Et j'ajoute, que pour être acceptable, il faut que le nouveau projet de loi soit amendé en ce sens avant d'être voté par nos députés, s'il ne veulent pas inscrire dans les statuts de l'Alberta une des pires lois qui se soient jamais vues au Canada.

D'ailleurs, ce vice fondamental, qui s'attaque aux droits essentiels de **tous les pères de famille** de la province, est tellement évident qu'une clause spéciale a été insérée qui, à première vue au moins, semble protéger l'enseignement religieux, et une autre clause qui concerne l'enseignement du français, mais seulement "en autant que faire se peut". Soit dit en passant, pourquoi donc cette formule étrange qui ne se trouve en aucune autre loi, que je sache? Est-ce que la loi, par exemple, nous oblige à payer nos taxes "en autant que faire se peut"? Ce serait si commode! . . .

Imaginez un peu ce qui arrivera dans le cas où le bureau divisionnaire serait composé de cinq fanatiques du type orangiste, ce qui n'est pas impossible après tout. Quel zèle mettront-ils à nous trouver des instituteurs compétents pour donner l'instruction religieuse et pour enseigner le français, eux précisément qui ont pour devise: "Une seule langue et une seule religion!"—l'anglais et le protestantisme?

Quel recours aurons-nous, comme contribuables et comme pères de famille, pour faire observer notre droit? Je me le demande. Et pourtant nous sommes des Canadiens, et les plus anciens Canadiens du pays, les plus attachés au Canada. Nous tenons à notre religion, à notre langue, parce que nous y avons droit, et nous voulons la transmettre à nos enfants, parce que cela aussi c'est notre affaire. Nous n'avons pas besoin d'être mis dans le "melting pot" pour devenir des Canadiens. Nous le sommes depuis des générations, et nous sommes des Canadiens tout court. Notre seule patrie est le Canada.

Je veux bien rendre hommage aux bonnes intentions de M. le ministre de l'Education, mais il faut reconnaître aussi qu'en législation les bonnes intentions ne suffisent pas.

A mon avis, cette clause soi-disant protectrice de nos droits, c'est un emplâtre sur une jambe de bois.

J'estime donc que le devoir de tous les pères de famille, de quelque religion ou de quelque nationalité qu'ils soient, est de faire savoir bien clairement au gouvernement que, nous les pères de famille, nous réclamons absolument l'autonomie de la commission scolaire locale pour l'engagement de l'instituteur, parce que c'est la seule commission élue **directement** par nous. C'est un droit que nous ne pouvons céder à personne autre.

"Honni soit qui mal y pense!"

Un père de famille.

AU MONUMENT NATIONAL

Le Conseil LaVérendrye des Chevaliers de Colomb fêtera le 8 avril le dixième anniversaire de sa fondation.—Une grande fête sera donnée dans les salons du Monument National au profit de l'Eglise de l'Immaculée Conception d'Edmonton.

Le premier Conseil des Chevaliers de Colomb de langue française de l'Ouest fut fondé le premier avril 1919 à Edmonton sous le nom de LaVérendrye.

C'est le dixième anniversaire de la fondation du Conseil qui sera célébré le lundi 8 avril au Monument National et le profit de la fête à laquelle tout le monde est invité sera versé au Chapelain du Conseil, le sympathique curé de l'Immaculée Conception.

C'est un beau geste et un acte de patriotisme de la part de nos amis de consacrer ainsi le produit de cette fête à aider une paroisse pauvre et nous ne doutons pas du succès de cette bonne oeuvre que tous voudront encourager.

* * *

Il n'est pas hors de propos de donner ici un court aperçu de l'histoire de ce Conseil, en voici les principaux points.

Le Conseil LaVérendrye fut incorporé en 1919 avec 40 membres.

En 1920 l'immeuble de la 104e rue s'étant trouvé à louer ils s'y installèrent et y sont toujours demeurés depuis.

En 1922 le nombre des membres dépassant 325 il fut décidé de former une Compagnie pour l'achat de la propriété et de la développer lorsque les circonstances le permettraient pour en faire un "Monument National" centre de réunion de toutes les associations canadiennes-françaises.

Depuis cette date c'est là en effet qu'ont pris naissance presque tous nos cercles à l'exception toutefois du Cercle Jeanne d'Arc qui existait déjà depuis de nombreuses années. C'est là que se réunissent le Cercle Jeanne d'Arc, les Jeunes Canadiens, les Bonnes Amies, France-Canada, les Dames de Saint-Joachim et enfin l'A.C.F.A., la dernière en date et non la moins active.

Le Monument National est non seulement le centre de réunion de nos sociétés, mais aussi le lieu de réception de nos visiteurs de passage, hôtes distingués, excursions de la Liaison française, de l'Université de Montréal et tant d'autres.

Nous espérons que le Monument National remplira longtemps son oeuvre sociale et française et qu'un jour il pourra compléter les agrandissements prévus et nous doter d'une grande salle pour nos fêtes.

Saint-Edmond

Voici, par ordre de mérite, les noms des élèves de l'école séparée qui ont conservé les deux-tiers des points en français.

Grade VII: Mathilde Mussieux, Margaret Dostaler.

Grades VI et V: Eva Girard, Guilbert St-Jean, Alma Girard, Marie-Claire Barbeau.

Grade IV: Claire St-Jean, Lionel Girard, Emilie Girard, Gertrude St-Jean.

Grade III: Jean-Louis Barbeau.

Juniorat St-Jean

Il y a actuellement deux anciens junioristes d'Edmonton au scolasticat international des Oblats à Rome: le frère Valérien Gaudet, autrefois de Morinville, parti depuis deux ans et le frère Georges Tétreault, de Végreville qui nous quitta l'été dernier. Les deux écrivent parfois à leurs confrères du juniorat pour stimuler les jeunes à l'étude assidue et au bon esprit, et peut-être espèrent-ils que l'un ou l'autre parmi eux ira les rejoindre plus tard dans la Ville du Pape.

Le 17 janvier, tous les scolastiques romains étaient reçus en audience par Pie XI et nos deux Canadiens nous adressent le texte de l'Allocution de Sa Sainteté. Nous la publions parce qu'elle fera plaisir aux parents de nos deux albertains devenus romains et contiennent des paroles d'encouragement et de bénédiction pour tous les parents et amis qui s'intéressent à l'oeuvre missionnaire du juniorat:

"Des fils sont toujours les bienvenus dans la maison de leur Père; mais c'est avec un bonheur spécial qu'un Père reçoit ses fils missionnaires, que dire alors lorsque ces fils sont des Oblats de Marie Immaculée! C'est la consolante pensée que Nous inspire votre présence, en Nous rappelant la gloire de votre congrégation.

"Nous connaissons bien, en effet, et Nous suivons avec beaucoup d'intérêt l'oeuvre missionnaire des Oblats. Nous savons aussi que les Oblats se spécialisent, pour ainsi dire, dans l'apostolat des missions les plus difficiles: soit les froides missions de la Baie d'Hudson, du Mackenzie, etc. . . . soit des missions des pays torrides. Or cette spécialité requiert un grand esprit de sacrifice, un esprit apostolique, pour tout dire en un mot. C'est pour cet apostolat que vous vous préparez, mes chers scolastiques, sous la sage direction de vos supérieurs; profitez bien de ces exemples de vos aînés. Que Notre bénédiction, que Nous vous donnons de tout coeur, ne s'arrête pas à vos personnes seulement, mais qu'elle s'étende aussi loin que vos désirs, aux parents et amis . . . Qu'elle s'étende surtout à l'oeuvre de votre formation religieuse, pour que vous deveniez tous d'excellents missionnaires Oblats de Marie Immaculée. Qu'elle s'étende enfin à toute la Congrégation afin que ses oeuvres deviennent de plus en plus belles . . ."

Nous, les junioristes, sommes encore des benjamins de la congrégation. Nous aspirons à marcher sur les traces des anciens et à porter l'Evangile aux âmes les plus abandonnées. Nous sommes quarante-neuf de l'Alberta et de la Saskatchewan et on espère que ce nombre augmentera après les grandes vacances, pour subvenir aux besoins de notre pays et de l'étranger. Notre vie est beaucoup celle des collégiens, les études classiques sont les mêmes, mais nous nous formons des âmes missionnaires pour aller partout où l'obéissance nous enverra.

En fait de poésie, le tolérable est intolérable.

J. De Maistre.

Collège des Jésuites

Samedi dernier, 16 mars, le collège célébrait la fête des Bienheureux Martyrs Canadiens.

Il y eut grand'messe solennelle et panégyrique par Mgr Pilon, P.D., curé de Morinville. Le prédicateur va nous montrer que le culte de ces martyrs est agréable à Dieu et très utile pour nous.

Et de sa voix prenante et sympathique, il parcourt avec nous la vie héroïque de ces martyrs dont l'un va jusqu'à faire le voeu de ne jamais s'enfuir s'il se trouve dans l'occasion de sacrifier sa vie à Dieu en témoignage de sa foi.

C'est le sacrifice de leur patrie, la vie pénible au milieu des sauvages, des langues difficiles à apprendre, enfin la mort au milieu des plus cruels supplices. Certains de ces héros se signalent par leur force, d'autres par leur douceur. Tous furent agréables à Dieu par la pratique héroïque des vertus avant le martyre, et par leur patience surhumaine pendant le martyre.

Leur culte nous est aussi très utile. A notre époque de mollesse et de sensualité, l'exemple de ces hommes énergiques et mortifiés ravive en nous l'esprit chrétien.

Le R. P. Langlois, O.M.I., MM. les abbés Lepage et Ketchen s'unirent aussi à nous pour célébrer la fête de nos Bienheureux Martyrs.

Au prochain numéro: compte rendu d'une belle séance de l'Académie à l'occasion du centenaire de Mgr Grandin.

Coin des

BONNES AMIES

A peine deux semaines nous séparent de la date de notre soirée. Les billets s'enlèvent assez rapidement. Il en reste cependant quelques-uns. Celles qui ont la perspective d'acheteurs probables sont priées de s'adresser à la présidente — téléphone: 5695 ou 6946.

A la réunion du 1er avril, des cartes, communément appelées en anglais "Membership Cards" seront remises aux membres dont la cotisation est payée pour l'année courante—il va sans dire que les arrérages devront l'être également. Ces cartes serviront de reçu, et permettront en même temps à leur possesseur d'être admises, **à un taux spécial**, à cette soirée, de même qu'à toutes autres soirées récréatives, etc., que pourrait organiser le Cercle.

AVIS donc à celles qui désirent bénéficier de cet avantage, de vouloir bien acquitter ou faire acquitter leur cotisation à la prochaine assemblée régulière.

Secrétaire.

Les Jeunes Canadiens

Notre ami, René LeBlanc, a oublié complètement "Ferblantine". Il était plongé dans un gros volume—du grec, je crois—et piochait. Tout à coup il relève la tête, et d'un air désespéré: "J'y perds tout mon latin!"

Eugène Côté en grande conversation avec notre ami Lussier—chez Pigeon—sur les propriétés réchauffantes d'un allumeur automatique.

Rosaire Sabourin déambulant l'avenue jaspère computait de graves questions . . . en passant devant la banque Canadienne Nationale.

Saint-François d'Assise

A la messe de dimanche dernier, le R. P. Célestin-Joseph, dans un pressant appel, invite tous ses paroissiens de langue française à suivre fidèlement et généreusement les exercices de la retraite annuelle qui se poursuit actuellement dans cette paroisse. Ces paroles auront été entendues, et à tous cette retraite apportera un renouveau de vie chrétienne. La communion générale, conclusion logique de ces exercices, aura lieu dimanche le 24, durant la messe de 8 heures. Une dernière instruction, dimanche soir, à 7 heures, clôturera cette courte mission.

Au moment où nous mettons sous presse, l'ouverture solennelle des "mardis" de saint Antoine est chose du passé. L'assistance nombreuse et recueillie, venue de toutes les parties de la ville, se maintiendra, nous le souhaitons, durant tous les mardis subséquents. Car, seule la persévérance obtient toujours, d'une façon ou d'une autre, sa récompense.

La messe chantée du Jeudi Saint et la messe des Présanctifiés seront dites à 8 heures. Les offices du Samedi Saint, à cause de leur longueur, commenceront à 7 heures. L'Heure Sainte du Jeudi Saint aura lieu à 7 h. 45. Tous les fidèles sont invités à ces divers offices et surtout au Chemin de Croix solennel qui sera prêché le Vendredi Saint après-midi à 3 h. Ce très saint exercice rappellera efficacement toutes les souffrances endurées par Notre-Seigneur pour le salut du genre humain. C'est encore le meilleur moyen de sanctifier l'heure solennelle où Jésus a remis à son Père Céleste son âme très adorable.

Correspondant.

Voici, par ordre de mérite, les noms des élèves de l'école séparée qui ont conservé les deux-tiers des points en français.

Grades VIII et VII: Alphonse Lavoie, Marie-Louise Brugeyroux, Marguerite Lavoie, Alice Lafleur, Léona Gariépy, Lucien Tougas.

Grades VI et V: Francis Kimmerly, Angéline Gariépy.

Grade IV: Richard Tougas, Alfred Potvin, Maurice Jérard.

Grade III: Réal Lavoie, Cécile Potvin, Thérèse Potvin.

Grade II: Gérard Tougas, Damase Lavoie.

Grade I: Victor Lavoie, Victor Martel, Paul Potvin, Paul Mireault.

La semaine dernière, il s'est glissé deux erreurs dans la publication des noms. Pour le profit des intéressés, il serait peut-être utile d'apporter cette semaine une correction. Ainsi, au lieu de M.-Louis Brugeyroux, il fallait lire M.-Louise Brugeyroux, et Maurice Jérard au lieu de Maurice Girard.

Ce que l'on dit de nous

"LA SURVIVANCE"

Nous n'avons pas encore signalé la fondation par l'Association Canadienne-Française de l'Alberta d'un nouvel hebdomadaire français indépendant, sous le nom de la "Survivance". La raison en est que nous n'en avons eu un numéro que la semaine dernière. Il nous est d'autant plus agréable de souhaiter longue et fructueuse carrière à ce nouveau confrère, que M. Rodolphe Laplante, à ce temps le rédacteur de "L'Union" a été un des premiers à s'intéresser à "La Voix de Gaspé".

Nous ne pouvons qu'encourager ceux des nôtres qui s'intéressent au sort de leurs frères de l'Ouest à s'abonner à la "Survivance". Ils ne pourront manquer d'y trouver intérêt.

"La Voix de Gaspé".

M. GIROUX SECONDE LA MOTION POUR TUER LE PROJET DE LOI BAKER

Une motion est présentée par le député libéral de Medicine Hat, M. H. Lang, pour que le bill Baker ne soit pas présenté en seconde lecture.—M. L. A. Giroux, député de Grouard, seconde la motion.— Six raisons. — Le leader du parti conservateur est du même avis.—M. Gibbs s'oppose aux mots "Autant que faire se peut" au sujet de l'enseignement du français.—Le chef du parti libéral, M. Shaw, dépend l'autonomie des commissions locales.—Discours dans le même sens par M. Weaver, conservateur, et M. Shield, fermier.

Le débat s'est engagé, jeudi, à la Chambre provinciale, sur le projet de loi scolaire Baker.

En proposant la seconde lecture, l'hon. Perren Baker, ministre de l'éducation, a prononcé un assez long discours d'explication qui s'est prolongé le lendemain. Il a fait ressortir la plupart des points contenus dans sa brochure, et il a cité des statistiques pour démontrer que ce régime ne sera pas beaucoup plus coûteux. Il a ajouté qu'il accueillerait avec plaisir toutes les expressions d'opinion, avant de pousser à fond ce projet de loi.

M. Lang et M. L. A. Giroux

Aussitôt que le ministre eut fini son discours, vendredi après-midi, M. Hector Lang, député libéral de Medicine Hat, s'est levé pour proposer en amendement que le bill ne soit pas lu une seconde fois, parce qu'il trouve que le principe n'en est pas juste, entre autres pour les six raisons suivantes:

1.—C'est un empiètement sérieux sur le contrôle et l'administration locale des écoles rurales.

2.—Il établit pour les écoles rurales un système de centralisation gouvernementale et bureaucratique contraire aux libertés populaires (undemocratic).

3.—Il augmentera de beaucoup le coût de l'administration, sans résultats équivalents.

4.—Il viole le principe de la responsabilité provinciale, en ce que les villes n'auront point à soutenir leur juste part du fardeau dans l'assistance à donner aux districts pauvres, charge qui retombe toute sur les districts ruraux.

5.—Les charges financières dans les districts ruraux ne seront pas équitablement réparties.

6.—Il crée des divisions territoriales et des organisations qui seront inutiles pour toute autre fin locale ou provinciale.

Cette motion d'amendement par M. Lang fut appuyée par M. L. A. Giroux, député de Grouard.

M. Giroux demande des renseignements

M. L. A. Giroux a demandé au ministère de communiquer à la Chambre, les noms et adresses de tous les commissaires d'école des comtés suivants: Saint-Paul, Beaver River, Sturgeon, Saint-Albert, Grouard, Pembina, Lac Sainte-Anne, Stony Plain, Leduc, Wainwright, Peace River, Végreville, Athabasca.

Droit des parents

En présentant son amendement, M. Lang a fait ressortir le principe que le contrôle de l'école appartient aux parents dont les enfants fréquentent cette école et qui y sont plus intéressés que tout autre.

Il trouve que pour améliorer le niveau des écoles rurales c'est surtout l'inspection qui fait défaut. En augmentant le nombre des inspecteurs, on obtiendrait tout ce que le ministre attend de sa machine administrative de surintendants et de surveillants.

La loi enlève aux gens de la localité une autorité sur l'école qui leur est très chère. Il serait mieux au contraire de venir en aide aux commissaires locaux pour faciliter leur tâche.

Un autre bon moyen d'améliorer les choses serait de fixer un minimum d'âge pour le personnel enseignant et d'établir des pensions d'instituteurs.

M. McGillivray

Parlant ensuite, M. McGillivray, chef du parti conservateur, déclara que cet amendement contenait la substance des objections de son parti contre ce projet de loi. Il ajouta que s'il était nécessaire d'agrandir le district scolaire pour y inclure un nombre raisonnable d'écoles, il ne fallait pas enlever à ce district agrandi son autonomie locale.

La suite du débat, lundi

Lundi après-midi, le débat s'est continué. Après un long discours du premier ministre sur les ressources naturelles de la province demandant que les négociations avec le gouvernement fédéral soient reprises cette année après la session, le bill Baker vint enfin sur le tapis.

Le premier ministre Brownlee

Le premier ministre Brownlee se lève. L'on s'attendait à ce qu'il traitât longuement d'une question aussi importante; mais il se borne à faire quelques considérations banales tendant à dissiper la critique faite sur le bill.

"Le gouvernement, dit-il, s'est aperçu depuis plusieurs années qu'il devait faire quelque chose pour améliorer le système d'éducation. Il a soumis le bill Baker à la Chambre et donné à celle-ci l'occasion de le discuter."

M. Brownlee tente ensuite de réfuter les arguments justifiant la motion d'amendement de MM. Lang et Giroux, en donnant l'exemple de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui ont adopté un système à peu près semblable.

Il termine en émettant le voeu que, si le bill présenté n'est pas accepté par la Chambre, le gouvernement puisse faire passer quelque réforme scolaire une autre année.

M. Gibbs

Au premier ministre succède M. Lionel Gibbs, député ouvrier d'Edmonton, qui, dans un intéressant discours, critique le projet de M. Baker et propose ses propres vues sur la question.

La première considération, dit l'orateur, ce n'est ni le commissaire, ni les parents, ni l'instituteur, mais l'enfant lui-même.

M. Gibbs se dit en faveur du principe général du bill, mais il n'admet pas les moyens proposés par M. Baker pour arriver au but. Selon lui les divisions ne devraient comprendre que de 30 à 45 écoles. Chaque division devrait être autonome: prélever ses propres taxes, choisir ses instituteurs et ses inspecteurs.

Le système proposé par M. Gibbs semble, dans les grandes lignes, être le même que celui de M. Baker, avec cette différence qu'il serait appliqué sur une moindre échelle.

M. Gibbs s'oppose à la restriction concernant l'enseignement du français.

Ce qui est particulièrement à souligner dans le discours du député d'Edmonton c'est qu'il s'est prononcé absolument contre la clause restrictive **"en autant que faire se peut"** contenue dans l'article 227 au sujet de l'enseignement du français.

"Ces mots, dit-il, vont faire naître chez les Canadiens-français de légitimes soupçons. Cette condition **"en autant que faire se peut"** ne leur garantit rien. D'un autre côté il y a possibilité de procurer à la minorité des instituteurs capables d'enseigner le français. Le gouvernement pourrait très bien en obtenir, s'il entrait en relation avec les collèges pour garçons ou filles des autres provinces."

M. Shaw, chef du parti libéral

M. Joseph Shaw, chef du parti libéral, déclare que le bill Baker a été l'objet de beaucoup de critique et de peu d'approbation.

Aucun membre, dit le chef libéral, si ce n'est ceux qui ont présenté le bill, ne se lèvera pour dire que le projet représente ses vues sur la question scolaire.

M. Shaw déclare que le projet du ministre de l'éducation n'est pas démocratique, puisqu'il donne au ministre un pouvoir suprême. Le rôle des électeurs et des commissaires se trouve réduit à presque rien.

Le système pour le choix des délégués et des directeurs n'est pas démocratique non plus, parce que ces délégués et directeurs ne sont plus élus directement par le peuple. Ce système entretiendra nécessairement des jalousies entre les différents districts.

En un mot, ce n'est ni plus ni moins qu'un système de "taxation without representation", dit-il.

Le choix des instituteurs appartient aux parents et non pas à des surintendants choisis et payés par le ministre, ajouta-t-il, et des fonctionnaires seront nécessairement des "serviteurs" du ministre.

M. Weaver

M. le colonel Weaver, député conservateur d'Edmonton, est aussi d'avis que les commissions scolaires doivent conserver leur autonomie en ce qui regarde les taxes, le choix et la rémunération des instituteurs, l'administration et la surveillance des écoles.

Il est opposé à un système de centralisation à outrance qui ne saurait fonctionner ici et qui serait aucunement dans l'intérêt des enfants. Selon lui, le système d'une taxe uniforme serait idéal; mais il n'est pas possible dans l'Alberta, à cause de la vaste étendue de la province et des conditions qui diffèrent beaucoup dans diverses parties.

M. Shield

M. W. H. Shield, député fermier de Macleod, est aussi opposé au projet, et il dit que les commissions scolaires locales ne se laisseront pas dépouiller de leur autorité sans protester fortement.

LE MOTIF

Si vous recevez un numéro de ce journal sans que vous ayez payé votre abonnement, il y a à cela une bonne raison, c'est que nous voulons vous faire connaître la "Survivance", l'organe officiel de l'Association Canadienne-Française de l'Alberta.

Vous savez sans doute ce qu'il en coûte pour faire vivre un journal indépendant catholique dans une province anglaise. Si vous vivez en Alberta vous avez le devoir, l'obligation morale de vous abonner à la "Survivance" et si vous demeurez en dehors de notre province, soit dans les autres provinces anglaises ou dans la province de Québec, vous rendrez un service appréciable en nous transmettant cette petite somme de $2 pour assurer l'expansion de notre oeuvre.

Si vous vivez aux Etats-Unis vous comprendrez sans que nous ayons besoin d'insister longuement, l'importance du journal français dans votre famille.

Pour toutes ces raisons si vous recevez le journal sans être abonné nous vous demandons de nous aider.

Calculez ce que vous dépensez pour les voyages, les amusements, même très légitimes et ce que vous contribuez à une oeuvre nécessaire comme celle de la presse indépendante.

Remettre à demain, c'est oublier, c'est attester apathie, laisser-aller impardonnable. Faites votre chèque immédiatement à la "Survivance" 9664 avenue Jasper, Edmonton. Pour $2 pour serez au courant de la situation française existante en notre province.

A l'Immaculée Conception

Une soirée sociale, au profit de l'A.C.F.A., est organisée pour dimanche soir, le 24, à 8 h. 30, dans la salle paroissiale. Les élèves du couvent de l'Assomption sont chargées du programme et le R. P. Langlois adressera la parole. Le comité de l'organisation compte sur la présence de tous les amis de la paroisse et ceux de l'oeuvre.

Legal

Mercredi 13 mars, eurent lieu les funérailles de Mlle Helena Prew, décédée le 9 courant, à l'hôpital Général d'Edmonton, où elle était alitée depuis quinze mois. Elle succomba après de longues et pénibles souffrances supportées avec la plus sainte patience et résignation. Mlle Prew était une convertie, venue d'Angleterre en 1917, et aussitôt arrivée dans l'Ouest elle entra au service de M. le curé. Elle fut toujours une catholique convaincue et édifiante, et durant les deux années qu'elle séjourna au presbytère de Legal, elle sut s'attirer l'estime de la population. L'assistance aux funérailles fut nombreuse et recueillie. M. le curé officia à la levée du corps, à la messe de Requiem et à la cérémonie au cimetière. Etaient présents dans le sanctuaire Mgr M. Pilon, curé de Morinville, M. l'abbé B. Marchand, curé de Picardville et M. l'abbé J.-Bte Leduc. Les enfants de l'école du village et les maîtresses as-

(Suite page 8)

La lecture des bonnes revues agricoles, l'audition de conférences de spécialistes, éloigneront le danger de l'indifférence qui guette celui qui se confine exclusivement à son métier.

POUR NOS FERMIERS

Le cultivateur, comme tout homme de n'importe quel métier, doit détester la routine et la fuir comme son plus grand ennemi.

Les prix du marché

Nos lecteurs en consultant la liste des prix ci-dessous ne doivent pas oublier que notre journal est hebdomadaire et que nous ne pouvons faire mieux que de leur apporter ici la moyenne des prix de la semaine.

Prix à Edmonton

Blé—

No. 1 Nord	1.06
No. 2 Nord	1.02
No. 3 Nord	.98
No. 4 Nord	.91
No. 5 Nord	.80
No. 6 Nord	.66
Fourrage	.66

Avoine—

No. 2 C. W.	.47
No. 3 C. W.	.40

Orge—

No. 3 C. W.	.50
No. 4 C. W.	.50
Fourrage	.45

Prix à Vancouver

Blé—

No. 1 Nord	1.25¾
No. 2 Nord	1.23¾
No. 3	1.17¾
No. 4	1.12¾
No. 5	1.01¾
No. 6	.90¼
Fourrage	.80¼

Bétail—

Taures de choix	6.50 à 7.00
" ordinaires	6.00 et moins
Veau de choix	12.00 à 14.00
" qualité moyenne	8.50 à 9.50
" " commune	8.00 et moins
Bouvillons (steers) de choix	7.75 à 8.25
Boeuf de choix	6.25 à 6.75
Porc de choix	11.75
Porc commun	11.25
Mouton	12.00 à 13.00
" de l'année	9.00 à 10.00
Agneau de boucherie	6.50 à 8.50

Volailles—

Volaille, plus de 4 lbs.	.13
Volaille, moins de 4 lbs.	.10
Poulet plus de 4 lbs, No. 1,	.12
" moins de 4 lbs., No. 2,	.09
Vieux coqs	.06

Oeufs frais—

Extras	.37
Premiers	.35
Seconds	.28

Beurre—

Beurre de crèmerie, No. 1	.27

Crème—

Crème, No. 1	.37
Crème, No. 2	.34
Crème spéciale	.49
Lait, le cent livres	2.75

(Nous préparons ces prix pour nos lecteurs le mardi).

Successeur de l'hon. Frank Oliver

M. John A. Stoneman, de Saskatoon, Sask., vient d'être nommé à la Commission des Chemins de fer, en remplacement de l'hon. Frank Oliver, en retraite depuis quelques mois. M. Stoneman a été président des Fermiers-Unis du Canada, section de la Saskatchewan, et était membre de la Commission royale des céréales, nommée par la Saskatchewan pour faire enquête dans la situation des céréales dans cette province. Ontarien d'origine, M. Stoneman entrera en fonction sous peu.

L'avenir du folklore canadien

Toronto, S.P.C. — M. Marius Barbeau d'Ottawa voit dans le folklore canadien-français et son interprétation musicale la possibilité de trouver un médium exprimant l'âme canadienne nationale. Parlant devant les membres du club Empire, M. Barbeau déclara que les vieilles chansons canadiennes, dont la plupart sont d'origine française et quelques-unes d'origine indienne, constituent une richesse comparable aux mines et autres ressources naturelles.

"Si les mines et les ressources naturelles du pays devraient disparaître, la nation aurait encore son âme. Le Canada ne sera une nation que lorsqu'il aura trouvé son art propre".

Paris.—M. Louis Lafferre, ministre de l'instruction publique dans le cabinet Briand, en 1921, est mort.

M. Lafferre, né à Pau, le 10 mai 1861, fut président du Grand-Orient de France, ministre du travail, et député de l'Hérault.

Un nouveau né

"La Terre de Chez Nous"

Nous recevons aujourd'hui le premier numéro de la "Terre de chez nous", organe officiel de l'"Union Catholique des Cultivateurs de la province de Québec."

C'est un bulletin de douze pages. Il est rempli de matière propre à éveiller, à diriger, à instruire, à renseigner.

Un grand journal de Québec avant même que le premier numéro fût paru a critiqué le bulletin. Outre que ce n'est ni loyal, ni juste, cette attitude prouve de la part de ce mastodonte de la presse de parti un singulier état d'esprit.

On sait ou on ne sait pas que l'"Union Catholique des Cultivateurs de Québec" a pour aumônier le R. P. Léon Lebel, S.J.; en tous cas il l'est et on ne peut le taxer d'être une tête chaude ou un adversaire systématique du gouvernement québecquois.

Pourquoi nier à une association de l'importance de celle des cultivateurs le droit d'avoir un organe bien à elle?

C'est curieux comme il y a des gens qui n'aiment pas les associations libres et les journaux indépendants!

Et pourtant il en pousse tous les jours.

C'est peut-être dû au fait que nos gens en Canada se rendent compte qu'ils peuvent vivre, et même parfois mieux vivre en se dégageant un peu des sentiers battus depuis cent cinquante ans.

Félicitons la "Terre de chez nous" de son programme, et nous sommes sûr qu'elle y restera fidèle, et ce pour le plus grand bien de la classe agricole qui a besoin pour vivre et grandir, d'être impartialement dirigée.

Assurément qu'une ère nouvelle s'ouvre un peu partout pour la classe moyenne de notre race.

Hier c'était le réveil de la classe ouvrière, et nos amis savent avec quelle ardeur nous avons travaillé, avec eux et pour eux.

Aujourd'hui c'est la classe agricole qui secoue le joug de la routine, de l'apathie, du laisser faire, du laisser-aller, de la passion politique. Elle voulait par un organe n'ayant aucun intérêt dans l'un ou l'autre parti, créer entre tous les membres de la grande famille agricole, le lien nécessaire, le lien réalisateur.

Maintenant c'est fait.

Les revues agricoles ne manquent pas dans la province de Québec mais il n'y a peut-être pas suffisamment de voix libres, sans aucune attache à l'un ou l'autre parti.

La "Terre de chez nous" promet d'être tout cela, un élément d'éveil, un facteur d'union, un facteur de liaison, un facteur de pensée agricole, qui pourra peser toutes choses objectivement. Pour toutes ces raisons, nous nous réjouissons de tout coeur de la naissance d'un journal agricole, catholique et libre.

Puisse-t-il passer rapidement à travers toutes les difficultés connues et prévues, et même celles qui ne le sont pas, pour le plus grand bien de la classe que nous aimons et que nous voulons prospère, riche, et satisfaite de son sort parce que dans quelque pays qu'elle vive, elle constitue un fondement social, contre lequel les doctrines perverses et abusives n'ont pas de prise. Et en Canada elle est le réservoir de notre race.

A l'"Union Catholique des cultivateurs de Québec" et à son journal la "Terre de chez nous", la "Survivance", l'organe officiel de la race en Alberta, est heureuse de présenter ses voeux fraternels de longue et fructueuse carrière.

Adolphe BOUCHER.

A LA COMMISSION DU TARIF — QUESTIONS TARIFAIRES

Origine de cette commission.—Sa nature. — Son but. — Ce qu'elle pourrait faire.—Conclusion.

(Rodolphe Laplante, licencié en Sciences Sociales, Economiques et Politiques).

5 (Suite et fin)

Malgré ces quelques réserves sur l'administration **présente**, la "Commission du Tarif" doit être maintenue mais il faut qu'elle soit efficace, qu'elle ait un rôle à remplir, qu'elle n'ait pas qu'une mission consultative.

Il faut à tout prix que nous cessions de faire du tarif, un ballon que les deux partis politiques se lancent mutuellement, en temps d'élection.

L'analyse au mérite s'impose.

Il faut, dans bien des cas, ne pas oublier, avec William Taft, que "Nous avons un niveau de vie, en ce pays, beaucoup plus élevé que de l'autre côté de la mer et ce fait a été rendu possible par un plus fort revenu pour l'ouvrier, le cultivateur et toutes les classes en général. De plus hauts salaires ont été rendus possibles par un encouragement aux diverses industries, créées et soutenues par le tarif".

Il est nécessaire de garder quelques faits en lumière: la disparité existante entre l'Europe, l'Orient et l'Amérique, et les circonstances de temps, de lieu et d'époque.

Je crois, pour ma part, que tous les partis reconnaissent le bien-fondé de cet organisme, en espérent du bien. C'est aussi ma foi intangible et mon espérance sincère qu'elle rendrait, avec de la bonne volonté, les services qu'on attend d'elle.

Conclusion

Bien peu de choses seraient nécessaires pour rendre parfaite l'institution existante.

C'est à nos députés de réclamer cette extension de pouvoirs.

Mais comment concilier cela avec les coudées franches que doit avoir un ministre des finances?

A cette embarrassante question nous ne pouvons apporter meilleure réponse que de signaler le rôle des commissions tarifaires aux Etats-Unis et en Europe.

La "Commission du Tarif", telle qu'elle existe à l'heure actuelle n'aura satisfait, ni aux exigences des fermiers de l'Ouest, ni aux besoins indéniables de certains industriels de l'Est.

Elle pourrait pourtant rendre justice aux nôtres dans ses éléments constitutifs, elle pourrait ainsi, et c'est là que commence la partie intervention des députés, être autre chose qu'un rouage coûteux uniquement consultatif.

Comme nous le disions au début de ces quelques articles, nous préférions mettre ces faits sous les yeux de nos lecteurs, avant la période électorale.

Cette commission, si elle est jugée au mérite, sera une belle cible pour les critiques de l'opposition et une cause d'embarras pour les partisans du gouvernement.

Si on ne veut pas que cela soit, on ferait mieux de commencer à s'en rendre compte avant qu'il ne soit trop tard.

NOTRE TARIF DOUANIER ET LES PRODUITS ANGLAIS

Le premier février est entré en vigueur au Canada un règlement de douane qui a soulevé de nombreuses protestations: pour bénéficier de la détaxe qui leur est accordée, les importations d'Angleterre devront être pour moitié au moins le produit de main d'oeuvre anglaise. Le but du règlement est très clair: empêcher les commerçants anglais de bénéficier du tarif réduit pour des articles fabriqués à l'étranger, importés en Angleterre et réexportés au Canada sous l'étiquette "Made in England". La pratique était courante depuis longtemps, et c'est sur les instances de nos industriels qu'Ottawa a fini par s'en émouvoir.

La question est d'importance, car les industries intéressées sont parvenues à se créer de nombreux débouchés au Canada.

"L'Economiste Canadien". Montréal.

ARBRES POUR LA MAISON DES PRAIRIES

(Notes des fermes expérimentales)

On a commencé à planter des arbres et des arbrisseaux à la station expérimentale fédérale de Scott, Sask., en 1912. Il y avait sur la ferme en 1928 cent soixante-huit variétés de différentes espèces de ces arbres. Les arbres qui se sont montrés rustiques dans ces conditions peuvent être cultivés avec le même succès dans les conditions des prairies, sauf dans les régions sèches, à sols légers.

Parmi les conifères rustiques, l'épinette blanche est le plus commun. Le sapin baumier est rustique, mais il est peu cultivé. Le pin d'Ecosse et le pin gris—Jack pine—sont aussi rustiques que le pin Lodgepole, mais ce dernier fait une pousse plus rapide. L'épinette bleue de Koster qui est rustique et très belle coûte plus cher et il est plus difficile de se la procurer.

Les variétés d'arbres à feuilles décidues sont nombreuses. Le peuplier de Russie a une pousse rapide, mais il exige beaucoup d'eau et il est sujet aux maladies lorsqu'il est seul dans la plantation. L'orme d'Amérique est un arbre à port gracieux, spécialement utile pour les avenues; mais il a une pousse un peu lente. Le frêne vert est le frêne le plus rustique de tous, c'est un bel arbre pour la plantation mélangée.

L'érable du Manitoba est facile à obtenir mais les érables de l'Amur et de Tartarie sont plus beaux. Plusieurs espèces de saules sont rustiques mais le saule à feuilles de laurier est très ornemental et facile à trouver.

Sauf quelques exceptions près, la sélection des arbrisseaux rustiques, ayant une valeur spéciale pour embellir les abords de la maison, exige plus de soin que celle des arbres. Le caragan ou "Arbre aux pois de Sibérie" est bien connu. Le chèvre-feuille de Tartarie est beau lorsqu'il est en fleurs mais sa beauté vient surtout de ses baies à vives couleurs, qui séjournent jusqu'à l'automne. Plusieurs variétés de lilas communs offrent des couleurs de blanc à pourpre. Le pembina —High bush Cranberry — produit des grappes de fleurs blanches, suivies de baies rouge écarlate qui adhèrent fermement à l'arbrisseau. Le frêne de l'oiseleur est attrayant toute la saison avec ses formations singulières de feuilles et ses grappes de baies rouges qui restent jusqu'à la fin de l'automne.

G. D. MATTHEWS,
Régisseur,
Station expérimentale fédérale,
Scott, Sask.

La prohibition au poulailler

New-York.—Le "New York Herald" publiait la lettre suivante de C. Sweeney, de Westwood, N.J.: "Je suis propriétaire d'une ferme avicole. Il y a environ un mois mes poules se promenant dans le bois ont trouvé un tas de drèche de seigle. Elles en mangèrent beaucoup et eurent peine à s'en revenir au poulailler, ce soir-là. Mais, chose étrange, la ponte a augmenté considérablement et je trouve même des oeufs à deux et trois jaunes. Je suis heureux de vous apprendre que mes ventes ont pareillement augmenté.

"Mes clients n'ont pas tardé à constater qu'ils avaient chez moi des "eggnogs" au prix des oeufs. Je ne puis maintenant suffire à la demande. Cela rappelle le bon vieux temps. J'ai reçu l'autre jour la visite d'un agent de prohibition; il commanda neuf oeufs et s'éloigna en titubant. Je voudrais changer mon enseigne d'oeufs frais en celle d'"Eggnogs" frais, pourrais-je le faire sans violer la loi d'Andy Volstead? Entre temps, mes poules travaillent avec ardeur à la plus noble expérience qu'on ait faite en ces derniers temps."

"L'Etoile".

Songer au passé, ce n'est pas s'en souvenir: cela demanderait trop d'effort; c'est le faire entrer dans un rêve où il se transfigure.

Paul SOURIAU.

La parole est pour les oreilles ce que la lumière est pour les yeux.

CE QUE DIT LE PAPE

(Suite de la 1ère page)

"Tout le monde, dès que se répandit le bruit des négociations présentes, avait déjà dit et répété qu'il ne peut y avoir, au fond, d'autre arbitre des affaires du Saint-Siège ou de l'Eglise, que le Pape lui-même, et qu'en conséquence, le Pape n'a besoin ni d'assentiment, ni de consentement, ni de garantie. Et c'est la vérité, Nous devons le dire à Notre tour, quelles que précieuses d'ailleurs que soient pour Nous la faveur et l'amitié de tous les Etats et de tous les gouvernements."

Les vraies garanties

"Mais encore, des garanties proprement dites, où pourrions-Nous mieux les trouver, sinon en Notre conscience et pour de justes raison; sinon dans la conscience et dans le sens de justice du peuple italien; sinon surtout en la divine Providence, en cette indéfectible assistance divine promise à l'Eglise et, d'une manière particulièrement active, au Représentant et Vicaire de Dieu sur la terre?

"On a vu d'ailleurs ce qu'on peut attendre des garanties, même à l'égard d'un pouvoir temporel comme celui qui figurait autrefois dans la géographie politique de l'Europe, en ce que firent, ou mieux ne firent pas, ne voulurent et peut-être ne purent pas faire les Puissances pour en empêcher la chute. Mais, si telle est la condition et la perpétuelle histoire des choses humaines, comment pourrions-Nous chercher là une sûre défense contre les périls de l'avenir? Périls qui, dans le cas présent, ne peuvent être qu'hypothétiques, et ne furent jamais si improbables.

L'avenir est à Dieu

"Autre doute: que sera demain? Cette question Nous laisse encore plus calme, parce que Nous pouvons répondre simplement: "Nous n'en savons rien! L'avenir est dans les mains de Dieu, et donc en de bonnes de bonnes mains."

Pourquoi le Pape n'a réclamé qu'un petit territoire

"Peut-être quelques-uns trouveront que c'est trop peu de territoire, trop peu de temporel. Nous pouvons le dire, sans entrer dans le détail et dans des précisions hors de propos: c'est vraiment peu, très peu, le moins possible, ce que Nous avons demandé en cet ordre de choses; et c'est délibérément que Nous l'avions fait, après avoir beaucoup réfléchi, médité et prié. Et cela, pour des raisons qui Nous semblent bonnes et graves.

"Avant tout, Nous avons voulu montrer que Nous sommes toujours le Père qui traite avec ses fils; c'est dire Notre disposition à ne pas rendre la chose plus compliquée et plus difficile, mais plus simple et plus facile.

"En outre, Nous voulions calmer et faire tomber toutes les alarmes. Nous voulions rendre injustes, absolument irraisonnables toutes les récriminations faites ou à faire au nom d'une . . . Nous allions dire: superstition d'intégrité territoriale du pays. Il Nous semblait ainsi suivre une pensée de prévoyance et de bienfaisance envers tous pour le présent et pour l'avenir, en pourvoyant à une plus grande tranquillité des choses, première et indispensable condition de paix stable et de prospérité.

"En troisième lieu, Nous voulions montrer de façon péremptoire que le Vicaire de Jésus-Christ n'était mû par aucune cupidité terrestre, mais seulement par la conscience de ce qu'Il ne lui était pas possible de ne pas demander

Comme saint François d'Assise

"Puisqu'une souveraineté territoriale quelconque est la condition universellement reconnue comme indispensable à toute véritable souveraineté de juridiction, il fallait donc au moins la quantité territoriale suffisante pour supporter la souveraineté même, la quantité de territoire. sans laquelle la souveraineté ne pourrait subsister, faute d'avoir sur quoi s'appuyer.

"Il Nous semble en somme voir les choses au point où elles en étaient chez saint François: juste la quantité de matière suffisante pour retenir l'âme unie. Il en était ainsi chez les autres saints; le corps réduit au strict nécessaire pour servir l'âme, et pour continuer la vie humaine, et, avec elle, l'action bienfaitrice.

"Il sera clair et Nous l'espérons, pour tous, que le Souverain Pontife n'a vraiment que la quantité de territoire matériel indispensable pour l'exercice d'un pouvoir spirituel confié à des hommes pour le bien-être des hommes; Nous n'hésitons pas à dire que Nous Nous complaisons à ce qu'il en soit ainsi; il Nous plait de voir le territoire matériel réduit à de si minimes proportions qu'il puisse et doive lui-même être considéré comme spiritualisé par l'immense, sublime et vraiment divine puissance spirituelle qu'il est destiné à soutenir et à servir.

Territoire petit, mais le plus précieux du monde

"Nous Nous sentons vraiment le droit de le dire: le territoire que Nous Nous sommes réservé et qui Nous a été reconnu, est bien petit matériellement, mais il est en même temps le plus grand du monde de quelque autre point de vue qu'on le considère.

"Quand un territoire peut se vanter d'avoir la colonnade du Bernin, la coupole de Michel-Ange, les trésors de science et d'art contenus dans les archives et les bibliothèques, dans les musées et les galeries du Vatican, quand un territoire recouvre et garde la tombe du prince des apôtres, on a vraiment le droit d'affirmer qu'il n'y a pas au monde de territoire plus grand et plus précieux.

"Il est ainsi possible de répondre victorieusement et tranquillement à qui Nous objectera d'avoir demandé trop peu; ensuite, on ne réfléchit peut-être pas assez à ce que représentait aujourd'hui d'embarras et de dangers, le, fait d'ajouter au gouvernement universel de l'Eglise, l'administration civile d'une population si minuscule qu'elle soit.

Raison de l'indemnité financière

En restituant au Saint-Siège le minuscule territoire de la Cité Vaticane, l'Italie s'oblige à verser au Saint-Siège et le Saint-Siège déclare l'accepter comme règlement définitif de ses rapports financiers avec l'Italie en conséquence des événements de 1870, une somme de 750 millions de lire italienne et à consigner un stock de rente nominale de un milliard de lire, somme italienne 5 p.c. au porteur pour une valeur qui, dans son ensemble, représente une valeur très inférieure à celle que, jusqu'à aujourd'hui, l'Etat aurait déboursée en faveur du Saint-Siège, en exécution des engagements pris par la loi du 13 mai 1871.

Le Saint Père explique ainsi la raison de cette indemnité:

"D'autres, au contraire, diront, ou plutôt, ont déjà dit ou insinué, que Nous avions trop demandé dans un autre ordre de choses. Nous voulons dire: dans l'ordre financier. Peut-être dirait-on mieux: dans l'ordre économique, parce qu'il ne s'agit pas ici de grandes finances de l'Etat, mais plutôt d'une modeste économie domestique.

"A ceux-là, Nous voudrions répondre par une première réflexion: si l'on calculait, en capitalisant, tout ce dont l'Eglise a été dépouillée en Italie, quelle masse énorme et accablante, quelle somme excessive n'aurait-on pas? Le Souverain Pontife pourrait-il laisser croire au monde catholique qu'il ignore tout cela? N'a-t-il pas le devoir précis de pourvoir, pour le présent et pour l'avenir, à tous ces besoins qui, de tous les coins du monde, se tournent vers lui et auxquels, tout spirituels qu'ils soient, l'on ne peut satisfaire qu'avec le concours de moyens même matériels?

"Il est une autre réflexion que ne paraissent pas faire ces critiques: le Saint-Siège a vraiment le droit de pourvoir à sa propre indépendance économique, sans laquelle il ne serait pas pourvu à sa dignité, et à son effective liberté.

"Nous avons une foi illimitée dans cette merveilleuse oeuvre de Providence divine, le Denier de Saint-Pierre: la main même de Dieu, que Nous voyons opérer de vrais miracles depuis sept ans. Mais la Providence divine ne Nous dispense pas de la vertu de prudence ni des prévoyances humaines qui sont en Notre pouvoir.

"On oublie trop facilement que tout dédommagement quel qu'il soit, donné au Saint-Siège, ne suffira évidemment pas à pourvoir, si ce n'est dans une faible proportion à des besoins vastes comme le monde, puisque dans le monde entier s'étend l'Eglise catholique, besoins toujours croissants comme croissent toujours avec un gigantesque développement, les oeuvres missionnaires, qui atteignent les plus lointains pays; sans compter que même dans les pays civilisés, en Europe, en Italie spécialement, après les spoliations subies, le nombre est immense des personnes, des oeuvres et des institutions ecclésiastiques, même les plus vitales, qui recourent, Nous le savons, à l'aide du Saint-Siège et du Père de tous les fidèles."

Pie XI et Mussolini

(Suite de la 1ère page)

un regard tantôt lointain, mystique même, tantôt d'une précision sévère, fascinatrice, et dont les pupilles noires dilatées jettent des éclairs. Il faut l'avoir vu, au "Te Deum" de Sainte-Marie des Anges, la tête un peu rejetée en arrière, et les paupières alors mi-closes, comme pour une méditation.

On pensera ce qu'on voudra du fascisme, mais il reste que Mussolini fait singulièrement les affaires de son pays et de l'Eglise. "Uomo providenziale", vous répète-t-on. Et, de fait, quand on considère la parabole de cette destinée extraordinaire, les périls auxquels il a échappé . . . Quatre attentats en 1925-1926! A Bologne, une balle de revolver ne fait qu'érafler son grand-cordon. Une bombe est jetée sur son automobile, en sortant de la villa Torlonia. Au Capitole, un autre coup de revolver lui érafle à peine le nez. Ensuite, c'était le grand complot à la mitrailleuse de la "plazza Colonna". Quelle main invisible écarta donc ces assassinats inévitables? Il faut vraiment y voir du miracle, quand on sait qu'après tout la Providence ne dispose les hommes et les choses, les institutions et les gouvernements et ne laisse rien arriver qu'en fonction de son Eglise, ayant seule, ici-bas, le privilège de la pérennité sociale, et devenant, à la suite du peuple hébreu, l'essentiel pivot des affaires humaines.

La Providence réservait Mussolini pour le règlement de la question romaine. Et il en a lui-même un sentiment si vif que, lorsqu'à l'occasion du centenaire franciscain il fit au Vatican les premières ouvertures en vue d'un accord, il répondit simplement aux menaces qui montèrent de la Franc-Maçonnerie universelle: "Dieu veillera!"

Pie XI

En même temps que cet "homo novus" pointait à l'horizon politique, Pie XI était élu au Conclave de 1922, et l'initiative du Pape, apparaissant pour la première fois, depuis 1870, à la loggia extérieure de Saint-Pierre de Rome ,pour la bénédiction "urbi et orbi", tandis que les troupes italiennes présentaient les armes, ne pouvait être interprétée autrement que comme un signe des temps nouveaux.

Lui-même appelait, d'ailleurs, dans son Encyclique "Ubi arcano Dei", l'heure de la paix, se promettant de ne pas la laisser sonner en vain. "Elle sera une des heures les plus solennelles et les plus fécondes, disait-il, aussi bien pour la restauration du règne du Christ que pour la pacification de l'Italie et du monde". La paix hante son pontificat, et c'est ce qu'a encore souligné M. Briand dans sa lettre de félicitations au cardinal Gasparri, en déclarant que le règlement de la question romaine ne serait l'un des plus importants facteurs d'apaisement universel.

D'autre part, il convenait que ce fût un Pape historien qui réglât ce différend historique; il n'y avait qu'un travailleur de sa trempe, tenace, infatigable. Et il faut avoir vu son front de penseur s'incliner sur ses dossiers, pendant de longues veillées; ce front large et haut, offrant une superficie impressionnante, où la réflexion a laissé comme des empreintes, et qui révèle l'envergure et la puissance de l'esprit . . . . Mais il fallait aussi que ce fût un Pontife fort, courageux, intrépide, qui ne craignît pas d'assumer une pareille responsabilité. Et il fallait surtout que ce fût une âme exceptionnellement surnaturelle, qui n'envisageât les choses que sous l'angle de Dieu. Or, sa science, sa force, sa piété, quelles preuves n'en a-t-il pas données au cours de sa longue vie de bibliothécaire de l'Ambrosienne et de la Vaticane, d'alpiniste, d'aumônier du Cénacle de Milan, de nonce à Varsovie, en face de l'invasion bolcheviste! Il était magnifiquement préparé . . .

Les temps sont révolus

Ainsi, les temps sont révolus, 20 septembre 1870, 11 février 1929! La douloureuse parenthèse, ouverte par les protestations de Pie IX au corps diplomatique, réuni en hâte autour de son trône, alors que les garibaldiens enfonçaient la "Porta Pia", vient de se fermer par la séance historique du palais de Saint-Jean de Latran, où les ministres plénipotentiaires apposaient leurs signatures sur le traité de paix.

L'Eglise atteint donc un nouveau sommet. Elle reconquiert la plénitude de son indépendance. Elle sort une seconde fois des catacombes, de sa prison mystique. L'accord de 1929 est une réplique de l'édit de Milan, et Mussolini ferait figure d'un Constantin. D'incalculables perspectives s'ouvrent pour le Saint-Siège et l'univers catholique . . .

Ce sera le plus grand événement du siècle.

CONVENTION DES FRANCO-CANADIENS DE LA SASKATCHEWAN A PRINCE-ALBERT

Un aperçu du programme.—Deux représentants de l'Alberta

Au moment où paraît notre journal, la Convention de nos compatriotes de la Saskatchewan vient de se terminer à Prince-Albert. La "Survivance" en donnera un compte-rendu dans son prochain numéro.

Cette convention est à la fois celle des commissaires d'école franco-canadiens qui se sont groupés en association spéciale depuis dix ans, et celle de l'Association Catholique Franco-Canadienne, l'A.C.F.C., qui a maintenant dix-sept années bien comptées d'existence remplies d'un travail de plus en plus fécond.

Guidés par leurs évêques dont ils ont toujours suivi fidèlement les sages conseils et qui les ont soutenus de leur puissant encouragement; guidés par leur clergé dévoué, et par des chefs laïques de haute valeur animés d'un patriotisme éclairé et sincère; dirigés aussi dans toutes leurs luttes par leur vaillant journal le "Patriote de l'Ouest", libre de toutes attaches politiques, toujours sur la brèche depuis dix-huit ans pour signaler les périls et donner les mots d'ordre nécessaires et acceptés de tous; nos compatriotes de la Saskatchewan, travaillant tous la main dans la main, ont accompli une oeuvre admirable qui a conquis le respect de tous, amis et adversaires, et contribué puissamment au bien général de la province, appuyant tous les bons mouvements, fortifiant et développant l'union et la bonne entente entre tous les catholiques, tenant en échec les entreprises du fanatisme toujours vaincu et toujours renaissant.

La convention de cette année revêt un intérêt tout particulier du fait que depuis une couple d'années, avec l'apparition du Ku-Klux-Klan, la Saskatchewan semble être devenue le point d'attaque du fanatisme aux abois, derrière lequel un certain parti politique espère s'emparer du pouvoir. C'est un jeu criminel qui n'aura probablement pas plus de succès que par le passé, mais nos compatriotes de la Saskatchewan ont à y faire face, et la lutte ne leur fait pas peur. Ils sont une petite minorité, mais une minorité organisée, courageuse et aguerrie.

Le programme

Le programme de la convention, que le "Patriote" a publié dans son numéro du 13 mars, taille de la besogne pour trois journées bien remplies.

Une messe solennelle à la cathédrale de Prince-Albert ouvre le congrès, mardi matin, le 19, avec sermon de circonstance par le R. P. Tavernier, de North Battleford, ancien curé de la paroisse Saint-Joachim d'Edmonton.

Viennent ensuite les souhaits de bienvenue du maire de la ville de Prince-Albert, et un discours d'introduction par le chef des organisations franco-catholiques de la Saskatchewan, M. Raymond Denis, président de l'A.C.F.C. et de l'Association des commissaires.

Le reste de la première journée est consacrée aux commissaires, avec rapports des directeurs, du trésorier, des visiteurs d'écoles, les RR. P. Allard et Boileau, O.M.I.

La seconde journée est celle de l'A.C.F.C. avec un programme bien rempli; et enfin, la dernière journée, divisée entre les deux associations, après l'élection des officiers de l'une et de l'autre association, se termine par un banquet.

Sujets d'étude

Parmi les sujets au programme, nous remarquons les suivants: le bilinguisme et l'efficacité de nos écoles; les devoirs du personnel enseignant, des commissaires et des parents; le recrutement du personnel enseignant; l'éducation secondaire; la nécessité de l'éducation; le vie des cercles; les services que le "Patriote" rend à la cause franco-canadienne, (ce sujet est traité par Mgr Desmarais, vicaire général de Prince-Albert); le patriotisme en affaires; étude du projet scolaire Baker, etc.

L'Alberta était représentée à la convention par le R. P. Langlois, O.M.I., curé de Saint-Joachim et ancien rédacteur du "Patriote", et par M. Rodolphe Laplante, secrétaire général de l'A.C.F.A. et directeur de la "Survivance".

MORT DU MARECHAL FOCH

Le maréchal Ferdinand Foch, généralissime des armées alliées, est mort, le 20 mars, à l'âge de 77 ans. Il a vaillamment et longuement lutté contre la mort, souffrant à la fois d'affection cardiaque, d'une maladie des reins et d'une infection au poumon. Depuis le 26 février, les journaux avaient été informés que les jours du généralissime étaient comptés, qu'il ne pourrait vivre plus d'une semaine, ou dix jours. Après une amélioration apparente qui a duré quelques jours, il a été emporté rapidement.

Nos lecteurs savent déjà que le maréchal Foch, outre ses immenses mérites d'homme de guerre, était un grand chrétien. Son décès met non seulement la France mais tous les pays alliés en deuil.

LES CONGREGATIONS READMISES EN FRANCE

Le cabinet d'union nationale du premier ministre Poincaré a passé à travers ce qu'on prédisait une grave crise. La chambre des députés a accordé, par une majorité de 69, à sa demande de discussion immédiate des projets de loi autorisant certaines congrégations religieuses à retourner en France et à jouir d'une partie de la propriété des associations religieuses séquestrées par l'Etat de 1904.

Les députés socialistes et radicaux se sont efforcés pendant trois mois d'empêcher l'étude de ces mesures. A une séance récente, ils firent encore de l'agitation, et la majorité du gouvernement fut portée à 72. Les députés socialistes demanderaient l'ajournement, quand les mesures seraient présentées de nouveau pour discussion.

Un rêve d'épouse

Cécile.—J'ai rêvé toute la nuit que j'étais au ciel.

Gérard—Est-ce que tu m'y as vu?

Cécile—Oui, c'est alors que je me suis rendu compte que je rêvais.

Formule d'abonnement

Ci-inclus la somme de$........................... en paiement de..............an.... d'abonnement à la "Survivance.

Nom ....

Adresse ....

N.B.—L'abonnement est de $2.00 par année. On fait remise à la "Survivance", 9664 ave. Jasper, Edmonton, Alberta.

LE PROJET BAKER EST RENVOYE A L'ANNEE PROCHAINE

Tard dans la soirée de lundi, le projet de loi scolaire Baker a été retiré de l'ordre du jour, par le premier ministre Brownlee et renvoyé à l'année prochaine, à la suite d'un débat prolongé qui a démontré les vives oppositions que suscitent un peu partout ce fameux projet de loi, non seulement dans les rangs de l'opposition mais dans les rangs même du parti fermier.

Le premier ministre s'est autorisé d'un précédent suivi dans l'Ontario pour adopter cette procédure, et ne point pousser le débat à sa conclusion, en prenant le vote sur la deuxième lecture du bill et l'amendement de MM. Lang et Giroux.

Le danger est simplement ajourné.

CAMPAGNE NATIONALE POUR LE MONUMENT DU P. LACOMBE

La campagne lancée depuis quelque temps dans l'Est pour ériger un monument au Père Lacombe, prend de jour en jour une importance qui devient vraiment nationale.

Tour à tour Québec, Montréal, Ottawa, se sont ébranlés, et des comités de souscriptions sont formés.

A Ottawa, le "Droit" publie, au nom du comité de l'Ontario, une série d'articles illustrés qui font mieux connaître la vie du grand missionnaire et les divers aspects de sa physionomie, ainsi que les événements auxquels il a été mêlé et les oeuvres nombreuses qu'il a fondées.

A son tour, le Manitoba entre dans le mouvement et veut faire sa part pour contribuer à l'érection du monument. La "Liberté", dans un article de son directeur, M. Frémont, rappelle que le Père Lacombe fut curé de la paroisse Sainte-Marie de Winnipeg, et que par son activité et son influence, il contribua beaucoup à la colonisation de cette province en y amenant des centaines de familles canadiennes.

Le R. P. Jan, qui vient justement d'arriver à Saint-Albert, a rencontré partout des encouragements et des sympathies pour cette oeuvre de l'érection d'un monument au Père Lacombe qu'il a particulièrement à coeur et qu'il est allé faire connaître là-bas.

C.-E. le Card. R.-M. Rouleau au Vatican

Cité Vaticane, S.P.C. — Sa Sainteté Pie XI a reçu en audience privée, Son Eminence le cardinal Raymond-Marie Rouleau, archevêque de Québec.

Le Saint-Père n'a pas caché son plaisir à apprendre de la bouche du cardinal canadien les progrès réalisés par l'église catholique dans son archidiocèse, et il a donné une bénédiction spéciale pour tous les fidèles de cet archidiocèse.

A nos correspondants

N.D.L.R.—Nos amis trouveront ici l'expression de nos regrets pour avoir dû omettre quelques courriers, en raison de l'espace considérable donné cette semaine à la question romaine. Un journal essentiellement catholique et national comme le nôtre ne pouvait négliger tel événement. La "Survivance" de la semaine prochaine dédommagera nos lecteurs sous le rapport des courriers.

A nos abonnés

Veuillez nous avertir

La semaine dernière, notre journal a été déposé au bureau de poste d'Edmonton vendredi matin à 9 h. 30 et cependant nos abonnés de Morinville ne l'ont reçu que le 18 mars.

Nous avons porté plainte à qui de droit, et une enquête sera faite sur la cause de ce retard.

Si quelqu'un parmi nos abonnés, cette semaine, ou une autre semaine, recevait le journal en retard, nous le prions de nous en avertir aussitôt, en mentionnant exactement quel jour il lui est arrivé.

L'Administration de la "Survivance".

La seule différence que j'aperçois entre cette époque et celle du grand Robespierre, c'est qu'alors les têtes tombaient et qu'aujourd'hui elles tournent.

J. De Maistre.

LA REVOLUTION FAIT RAGE AU MEXIQUE

Les dépêches filtrées laissent percer la nouvelle de la révolution au Mexique.

Depuis quelques années le Mexique a été la victime de révolutionnaires de tout acabit. Les catholiques ont été violentés dans le libre exercice de leur religion, des prêtres ont été fusillés sans aucune forme de procès ou à peu près. La presse est contrôlée et malheur aux journalistes, si le journal n'est pas suffisamment docile ou discret. Ont été payés pour l'apprendre ceux qui ont voulu lever un coin du voile sur la situation existante.

Après un exposé sommaire de cette situation, "La Tribune" de Woonsocket fait le commentaire suivant:

"Quel sera le sort de la révolution, il est fort probable qu'elle sera écrasée par les forces fédérales qui recevront des secours des Etats-Unis.

"Mais, quel que soit le résultat de cette révolution, elle manifestera au monde entier le mécontentement qui existe au Mexique.

"La censure et les communiqués officiels pourront peut-être, d'ici quelques semaines, faire croire au monde que le peuple mexicain est satisfait de la victoire de l'ordre sur les révoltés; mais ceux qui pensent garderont la conviction que le peuple est soumis par la force et ronge son frein parce que les injustices de la constitution demeurent, parce qu'une pétition signée par plus d'un million de citoyens a déjà été présentée au gouvernement et que celui-ci a répondu par un redoublement de sévérité dans les proscriptions.

"Il ne faut pas oublier que les démarches ont été faites, de part et d'autres, en ces dernières années, pour amener une modification des lois sectaires. Ces démarches ont été repoussées avec mépris et la même politique a été maintenue. Nous avons dans cette révolution, le résultat de cette tyrannie.

"L'ordre demande que la revendication des droits se fasse conformément aux lois établies; mais on ne peut que sympathiser pour un peuple qui se voit privé du droit le plus sacré: celui de prier Dieu selon sa croyance."



Falher

"Nul n'est prophète en son pays". Cette antique maxime renaît au modernisme si l'on en juge par l'entre-filet lu au hasard du courrier de la "Survivance" sous la rubrique: "Les frères Giroux trouvent de l'eau à McLennan", ce qui est indéniable, et ce dont tous les bons citoyens de Falher et des environs se réjouissent avec eux, ainsi que M. le député de Grouard qui en fit la déclaration enthousiaste en haut lieu.

Ce qui est moins plausible, c'est que l'assertion que trois essais de creusage aient été faits par la même compagnie à Falher sans réussite. Or, à la connaissance de tous les intéressés, il appert que ces essais de creusage n'ont pas encore été entrepris ,mais se feront sous peu, avec la conviction qu'ils donneront les meilleurs résultats pour le plus grand bien des environs et la prospérité de Falher qui fut le berceau national du nord, et en est maintenant le noyau et l'avant-poste prédominant.

M. Nap. Bourque, l'un des pionniers de Falher, est décédé à Saint-Grégoire de Nicolet, chez des parents où il était en visite depuis l'automne dernier. Le défunt était célibataire, âgé de 74 ans. En lui disparaît une figure sympathique. Il s'était acquis par ses manières joviales et paisibles, l'estime de tous ses concitoyens.

Ses amis regretteront la disparition de cet ancien qui emporte avec lui quelque chose du passé.

De passage à Falher, aux bureaux de la Banque Canadienne Nationale, MM. Landry et Poirier, inspecteurs.

N.D.L.R. — Comme on peut voir par la première partie de ce communiqué, la nouvelle pourtant de bonne source que nous avions publiée la semaine dernière était en partie mal fondée. Ce n'est pas la première fois qu'une erreur de ce genre se glisse dans les nouvelles de presse et il est bien à craindre que ce ne soit pas non plus la dernière fois ,tant il est difficile d'exercer un contrôle certain sur ce genre d'information.

Legal

(Suite de la 5e page)

sistaient à la messe. Les porteurs étaient MM. Jos. Martineau, Hubert Letourneau, Gédéon Demers, Fred Garneau, Jos. Parranto de Legal, et Ed. Curry de la police provinciale, de Morinville. Il y eut des fleurs et un grand nombre d'offrandes de messes et de prières furent reçues pour le repos de l'âme de la défunte. R.I.P.

A. Boyer, d'Edmonton, aidé de Jos. Bougie, est occupé à inspecter et renouveler tous les fils conducteurs du courant d'éclairage électrique à l'église et à la salle paroissiale. L'installation avait été faite sommairement pour n'être servie que par une machine Delco, mais la compagnie de Calgary, qui doit nous fournir l'électricité prochainement, exige que cette installation soit en tous points conforme aux règlements des compagnies d'assurance.

La soirée de dimanche dernier, donnée sous les auspices des jeunes gens de la paroisse remporta un grand succès. Toutes les tables disponibles, au nombre de quarante, étaient occupées par des joueurs avides de gagner les prix, qui ce soir-là, étaient magnifiques. Les prix des dames furent enlevés, le 1er par Mme Ed. Mercier, le 2e par Mlle Merilda Brisson, le 3e par Mlle Delia Demers; les prix des hommes, le 1er par Gaston Rochon, le 2e par Eug. Perras, le 3e par Omer Maurier; et les prix de consolation échurent à Mlle Bernadette Tieulié et à Roland Davio. Le concert, qui suivit les cartes,se composait de chansonnettes par Arsène Therrien, et d'une jolie comédie intitulée "Les deux sourds", avec Mlle Maria Lavoie, et MM. Ar. Therrien, Roger Carrière et André DeChamplain comme acteurs, qui remplirent leurs rôles avec une habileté digne d'éloges.

Dimanche prochain, c'est la quatrième partie du concours de "smear". N'oubliez pas la date: 24 mars. Et si vous n'avez pas encore vu les prix, allez les contempler à la vitrine du magasin Croteau, où ils seront exposés cette semaine.

Hubert Antil et sa famille sont revenus des Etats, où ils étaient partis, il y a un an. C'est la nostalgie de l'Ouest canadien qui les a fait revenir. La plus cordiale bienvenue.

Mme David Quesnel, partie depuis décembre dernier dans l'Est, nous est revenue, enchantée de son séjour dans la douce province de Québec, qu'elle n'avait pas revue depuis qu'elle était arrivée dans l'Ouest, il y a de cela vingt ans environ.

Nous avons plusieurs malades dans les hôpitaux d'Edmonton. A l'hôpital Général, Mme Victor Regimbald qui a subi une seconde opération; J.-Bte St-Martin qui a également fait connaissance avec la salle d'opération, Léo Maurier, élève au collège des Jésuites, blessé légèrement à la tête, par une balle en jouant; à l'hôpital de la Miséricorde, Mlle Eva Remillard, opérée à la suite d'une crise d'appendicite. Tous vont ausi bien que possible.

Nous regrettons le décès d'un de nos bons vieillards, Jean Baert, 88 ans. Les funérailles ont eu lieu mercredi matin, à 10 heures.

Correspondant.

Un journal devient grand et fort quand tout le monde l'aide, l'appuie. Les critiques ne construisent pas. Ceux qui démolissent toujours ne font rien de durable. La "Survivance" ne critique pas, elle s'efforce d'éclairer. Prenez part au concours.

Concours d'abonnements de "La Survivance"

Pourquoi ne seriez-vous pas un des candidats?

ON DONNERA $100 EN PRIX. IL Y AURA SIX PRIX — GAGNEZ-EN UN

Il y a des paroisses qui n'ont pas encore de candidat — Le concours ne se terminera pas avant le mois de mai.

On ne peut être indifférent au sort de l'organe officiel de l'Association Canadienne-française de l'Alberta. La "Survivance" exprime les pensées collectives, la volonté de survivre de notre minorité en Alberta.